

# Petit guide du bon comportement dans la nature



**PATRICK TRIPLET**  
2016

# Petit guide du bon comportement dans la nature et de bonnes pratiques selon les lieux, les milieux et les activités sportives ou de loisirs

Patrick Triplet

Directeur de la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme,  
Syndicat mixte Baie de Somme, grand littoral picard.

## Remerciements

Ce petit guide n'aurait pu aboutir sans l'aide de collègues, amis, spécialistes d'une ou l'autre activité, qui ont bien voulu relire, compléter, corriger, critiquer, ses versions successives et en fournir les illustrations. Je tiens donc à remercier Micheline Amzallac, Hichem Azafzaf, Régis Cabanac, Daniel Charayron, El Hadj Ciss, Dominique Cocquet, Michel Crespel, Cécile Crestou, Philippe Darras, Marie-Judith Devillers, Mickael Devin, Margot Douady, Gilles Dupont, Louise François, John Goss-Custard, Ludivine Grandjean, Jean-Michel Lecat, Justine Lieubray, Justin Lumoo Paluku, Antoine Meirland (Agence des Aires marines protégées), Jérôme Mennecart, Nicolas Méquin, Michel Noël, Yann Planque, Alain Ponséro, Ingrid Richard, Olivier Taylor, Pauline Triplet, Sylvie Vanhove, Vanessa Vujic, Abdoul Razack Moussa Zabeirou ainsi que le Club de plongée sous marine Rais Hamidou (Algérie). Mention spéciale à Alain Gallice et Daniel Convain pour leur travail de relecture, de mise en page, d'amélioration constante du texte et de ses illustrations.

## Crédit photos

### Couverture

Hichem Azafzaf, Margot Douady, Jérôme Mennecart, Daniel Convain, Patrick Triplet

### Pourquoi ce guide ?

Paysage (Patrick Triplet), Petit tour d'horizon des activités de nature : plaisancier (Patrick Triplet) ; planche à voile (Patrick Triplet) ; voiture (Mickael Devin) ; remontée (Vanessa Vujic)

### La fréquentation des espaces naturels

Afflux (Patrick Triplet), promenade (Hichem Azafzaf) ; promenade avec chien (Michel Noël) ; Cygnes (Michel Noël).  
Impacts des activités sur la nature : cueillette (Patrick Triplet), panneau (Patrick Triplet), Dune (Patrick Triplet), Tortue Luth (Margot Douady)

### Déranger la faune, une réalité complexe

Chevreuil (Louise François), ULM (Yann Planque), Goéland (Cécile Crestou), Cormorans (Patrick Triplet), Gravelot à collier interrompu (Blandine Buffault), Avocettes (Hichem Azafzaf), Canard Pilet (John Goss Custard)

### Connaître les échanges avec la nature

Rat musqué (Jean-Michel Lecat), Cygnes noirs (Michel Noël), Renouée (Blandine Buffault), nourrissage (Michel Noël), Corneille (Michel Noël), Renard (Olivier Taylor), Mésanges à longue queue. (Eric Gallet), Chien (John Goss-Custard), Chien en laisse (Blandine Buffault), Chat à l'affût (Michel Noël)

### Chartes et codes de bonnes pratiques

Règles de conduite (Patrick Triplet), panneau girafes (Patrick Triplet), villages africain (Patrick Triplet), sortie scolaire (Blandine Buffault), Bernache du Canada et déchets (Michel Noël), chemin (Blandine Buffault), cyclistes (Nicolas Méquin), pique nique (Margot Douady), Canard colvert (Michel Noël), panneau détritus (Patrick Triplet), Feu interdit (Patrick Triplet), Feu (Patrick Triplet), Déchets (Jean-Michel Lecat), Motos interdites (Patrick Triplet), Cueillette interdite (Patrick Triplet), Chiens (Patrick Triplet), photographe (Margot Douady), plongeur photographe (Ingrid Richard), Homard (Ingrid Richard).

### Les bons comportements en fonction du type de milieu

Ramassage de moules (Antoine Meirland), réglette (Antoine Meirland), Ramassage de déchets (Patrick Triplet), Homme marçassins (Blandine Buffault), Forêt (Olivier Taylor).

### Les bons comportements en fonction du type d'activités

Longe-côte (chpif), groupe (Patrick Triplet), signalétique (Patrick Triplet), mangrove (Patrick Triplet), roselière (Blandine Buffault), Coureur (Jean-Pierre Battez), Cavaliers et chien (Patrick Triplet), attelage (Michel Crespel), groupe (Patrick Triplet), panneau (Patrick Triplet), Photographes amateurs (Michel Noël), Vttiste (Patrick Triplet), Vttiste (Alain Ponséro), Escalade (Ludivine Grandjean), Montagne (Vanessa Vujic), Moto (Mickael Devin), Quad (Dominique Huyghe), Pratique nautique (Michel Noël), Voilier (Michel Noël), bateaux (Patrick Triplet), échouage (Christine Martin), Phoques (Michel Noël, kayak (Pauline Triplet), Pirogue (Nicolas Méquin), Kite surf (Patrick Triplet), Kitesurfeur (Yann Planque), Char à voile (Hilippe Darras), Plongée (Club de plongée sous marine Rais Hamidou), Plongeur (Ingrid Richard), ULM (Nicolas Méquin), Parapente (Vanessa Vujic), traversée (Patrick Triplet), Sortie scolaire (Patrick Triplet), Dessin (Patrick Triplet).

## POURQUOI CE GUIDE ?

Bien se comporter dans la nature devrait être une évidence. Et pourtant, il suffit d'une simple promenade pour constater que tel n'est pas le cas. Déchets laissés sur place, inscriptions sur les arbres, fleurs coupées ou écrasées, animaux stressés, clôtures endommagées, sont le quotidien de la nature. Ces atteintes au patrimoine relèvent autant de l'inconscience que du manque d'éducation, de sensibilisation. On apprend à se servir d'internet, à entrer dans des mondes virtuels, alors qu'on a oublié d'enseigner aux humains que la nature est nécessaire à leur vie et que sa conservation l'est tout autant à l'avenir de l'humanité. Cette situation conduit à opposer deux types d'utilisateurs de la nature, ceux qui la connaissent, par leurs études, la gestion qu'ils appliquent pour conserver sa flore, sa faune et ceux qui l'abordent comme un terrain de détente, de jeu. La plupart d'entre ces derniers a conscience de la nécessité de la maintenir dans le meilleur état possible et s'appuie pour cela sur les dires et l'expérience des premiers, tandis que d'autres en sont des consommateurs peu sensibilisés aux meilleures attitudes à adopter. Le développement des sociétés empiète sur les milieux naturels aux surfaces de plus en plus réduites. La soif de verdure conduit les citoyens à se précipiter sur ce qu'il reste de nature pour la contempler, y pratiquer des activités récréatives ou sportives. Cette pression pousse les conservateurs de la nature à demander plus de mesures ou une application plus forte des mesures existantes afin de garantir le bon fonctionnement des milieux et la survie des espèces. Ceci n'est pas toujours compris et passe souvent comme une atteinte à la liberté individuelle. De ce fait, le dialogue entre ces deux catégories de personnes n'est pas simple car, d'emblée, chacun campe sur sa connaissance, sa vision et veut défendre, si ce n'est son territoire, tout au moins sa conception de l'usage de la nature.

Il faut avouer que, pour un simple citoyen, le langage des protecteurs de la nature n'est pas toujours engageant, avec des mots comme « interdit », sanction. Si les usagers, par l'intermédiaire de cet ouvrage, comprennent certaines des notions de base de la conservation, comme la nécessité de ne pas déranger, de ne pas piétiner, un premier but sera atteint. De la compréhension des termes et des contraintes découlera alors celle de la nécessité de changer de comportement ou de l'ajuster pour que l'utilisation actuelle de la nature se fasse en veillant à son utilisation dans des conditions similaires par les générations futures.

Sont donc réunies dans cet ouvrage des informations sur les besoins de la faune en matière de tranquillité, en présentant, de manière la plus simple possible, les notions souvent confondues de fréquentation et de dérangement ainsi que ce qu'elles impliquent en termes d'organisation de la gestion des activités dans la nature. Il est ensuite proposé des codes de bonnes pratiques adaptés aux milieux et activités différentes afin d'ajuster le comportement individuel ou collectif qui permette l'utilisation de la nature sans la mettre en péril. Ce guide n'a cependant pas la prétention d'apporter des solutions à tous les problèmes, mais celles qui sont présentées ici peuvent permettre à chacun de trouver des idées et des pratiques adaptées à diverses situations.

Un autre objectif de ce travail est de ne pas se contenter de présenter des situations et des problèmes rencontrés en France, mais d'ouvrir un champ d'horizon vers les pays francophones, en particulier en Afrique. Certes, beaucoup de problèmes liés à l'usage récréatif de la nature y sont souvent moins préoccupants ou inquiétants que dans l'hexagone, mais le comportement de certains touristes est parfois tellement déroutant, voire décevant, par ignorance, par bêtise, qu'un rappel du bon comportement, non seulement pour la nature mais aussi et surtout pour les populations locales, n'est pas inutile.

Enfin, si les activités sportives et récréatives peuvent poser des problèmes, ces derniers restent rarement sans solution. La nature souffre beaucoup plus du développement de l'urbanisation, des empiè-

tements incontrôlés à proximité des agglomérations, des dépôts sauvages, des pollutions, de l'extension des réseaux de communications, de la surexploitation que d'activités récréatives. Pour le conservateur de la nature, le touriste, le sportif sont des alliés potentiels qui doivent renforcer ses actions et l'aider à protéger des « espaces naturels » de plus en plus réduits et donc de plus en plus convoités et utilisés. Alors, le dialogue doit être permanent, chaque problème posé doit trouver une solution fondée sur un compromis acceptable pour la nature, afin qu'au bout du compte, celle-ci soit conservée, et que le plaisir d'en profiter, pour une activité ou une autre puisse être transmis aux générations futures.

## SOMMAIRE

Pourquoi ce guide	3
<b>Petit tour d'horizon des activités de nature</b>	5
<b>La fréquentation des espaces naturels</b>	7
<b>Impacts des activités sur la nature</b>	9
Déranger la faune, une réalité complexe	10
<b>Connaître les échanges avec la nature</b>	14
Les maladies partagées entre les animaux et les hommes	14
Les espèces exotiques	15
Le nourrissage des animaux	17
Les animaux de compagnie dans la nature	18
<b>Chartes et codes de bonnes pratiques</b>	21
Code de bonne conduite envers la population locale	22
Code de bonne conduite des activités de nature	23
Baie de Somme : éviter le conflit par une charte	31
Les bons comportements en fonction du type de milieu	32
Les bons comportements en fonction du type d'activités	36
Les pratiques pédestres	36
Les loisirs équestres	38
Les observateurs d'animaux	39
Les photographes	41
Les pratiques cyclistes	42
L'escalade	43
Le ski hors-pistes	44
Les sports motorisés	45
Les pratiques nautiques	47
Le canoë-kayak	49
Le canyoning et l'aquarandonnée	51
Les glisses aérotractées	52
Le char à voile	53
La plongée sous-marine	54
Les pratiques aériennes	55
L'organisation d'activités sportives et récréatives	57
L'organisation de sorties pédagogiques	59
<b>Principales références bibliographiques</b>	61

## Petit tour d'horizon des activités de nature

Les activités de nature peuvent être définies comme l'ensemble des pratiques (parapente, deltaplane, ski, escalade, randonnées pédestre et équestre, VTT, canoë-kayak, plongée, surf, voile...) se déroulant en milieu naturel avec ou sans engin.

On peut distinguer trois types de pratiquants d'activités dans la nature :

- ceux qui sont à la recherche d'un simple loisir, d'une détente, d'une évasion du cadre de vie habituel ;
- ceux qui, étant des sportifs réguliers, souhaitent pratiquer une activité physique et sportive ;
- ceux qui souhaitent découvrir la nature autrement, en acteur plutôt qu'en simple contemplateur.

Les anglophones regroupent sous le terme de outdoor recreation toutes les pratiques d'extérieur, y compris la chasse, la pêche, les loisirs motorisés et le tourisme naturaliste. La chasse et la pêche ne seront pas traitées ici, excepté dans le cadre des relations et des conflits potentiels dans lesquels elles peuvent entrer. En effet, la diversité des types de chasse et de pêche auraient amené à un guide dans lequel ces deux activités auraient pris énormément de place, au détriment du message à faire passer à des sportifs ou à de simples promeneurs, généralement citadins, et ne disposant pas toujours des bons outils pour bien comprendre et appliquer les bons gestes dans la nature.

Toutes ces pratiques peuvent poser des problèmes de comportement non adapté à la conservation des milieux, des espèces animales et végétales et être ainsi classées selon la pression qu'elles exercent sur les milieux.

### Activités de faible impact

*(contemplation, repos, marche, vélo tout-terrain, sports équestres, sports nautiques)*

Elles ne requièrent pas d'aménagement particulier, en dehors d'un balisage et de la suppression des éléments pouvant mettre en danger les pratiquants (branches basses, trous...). L'impact est essentiellement lié à la pratique en elle-même, en particulier en cas de forte concentration sur des espaces ne pouvant la supporter.



Sur la plage ensoleillée, profiter du paysage est également une activité de nature.



Pas d'autre bruit que celui des vagues, une activité qui ne laisse aucune trace.

## **Activités d'impact élevé**

*(pistes de ski alpin, sports motorisés)*

Elles se pratiquent sur des espaces ou sur des itinéraires qui ont été profondément modifiés afin de les permettre l'activité ou qui sont altérés par un pratique. L'enjeu est donc de déterminer si le site concerné peut ou non être dédié à cette pratique et d'accepter que son adaptation à celle-ci le rende incompatible avec les services et fonctions remplis habituellement par ce type de milieu.

Les activités de nature, impactant ou non les milieux, peuvent également conduire à des conflits d'usage entre les pratiquants ou entre ces derniers et les populations locales. Adopter un comportement compatible avec la sauvegarde de la nature et conforme aux aspirations et aux usages des concitoyens est une garantie de pérennisation de l'activité dans les meilleures conditions possibles.



Les rallyes automobiles doivent se pratiquer sur des circuits hautement sécurisés car ils sont totalement incompatibles avec les activités de nature.



Outre les pistes, la pratique du ski nécessite des remontées mécaniques qui impactent le paysage.

## LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS

Dès que des activités sont pratiquées sur un site, il se produit un effet de groupe, plus ou moins important, qui varie en fonction du temps. Le cumul de pratiquants d'activités diverses, ou de non-activités, en ce qui concerne les contemplateurs, sur un site est appelé fréquentation. Sa connaissance est fondamentale car elle permet de déterminer les différents usages, les nombres de pratiquants de chaque activité, les besoins de chacun en matière d'espace, d'équipement, de sécurité, les préoccupations liées à la pratique, ou à la présence d'autres pratiques. En matière d'impacts sur les milieux naturels, la connaissance de la fréquentation aboutit à une meilleure connaissance des dérangements de la faune, de l'érosion des sols, de piétinement de la végétation. En effet, fréquentation ne signifie pas obligatoirement problème pour la nature, si elle est bien organisée et que les pratiques se font dans le respect de la nature, d'autrui et des différentes activités.



De nombreuses personnes sur un site ne signifie pas qu'il y aura problème, pourvu d'éviter le piétinement au même endroit.

Quand une seule activité est pratiquée sur un site, la faune, la flore, les habitats, les autres personnes utilisant le site, ou le contemplant, parviennent à la supporter. Par contre, en cas de cumul d'activités, la pression sur le monde sauvage s'accroît et les interactions entre les pratiquants deviennent fortes et peuvent aboutir à une incapacité des uns et des autres à se supporter.

Les conflits viennent d'utilisations de l'espace qui, en se chevauchant, entrent en contact et ne permettent plus leur pratique sans une augmentation de la vigilance destinée à éviter les dégradations et les risques d'accidents ou d'incidents avec les populations locales occupées à leurs activités quotidiennes. Avec ces dernières, les conflits peuvent être provoqués par la pénétration de pratiquants sur des propriétés privées, par des dégâts aux cultures, l'effarouchement du bétail, le vandalisme, les feux dans des zones à risques, le déclenchement d'avalanches, le bruit, la pollution ou par les déchets laissés sur place, ou l'agressivité envers autrui...

Ces conflits sont des interactions sociales qui peuvent parfois être asymétriques, c'est-à-dire que les pratiquants d'une activité se sentent perturbés par ceux qui en pratiquent une autre alors que ces derniers ne se considèrent pas comme une source de problème. Les personnes cherchant le calme, comme

les pêcheurs, considèreront négativement ceux qui pratiquent le canoë en parlant à voix haute, ce qu'ils jugeront comme un comportement inapproprié, alors que cette attitude, regardée d'un autre œil, peut être considérée comme particulièrement sympathique, respectueuse de la nature et nécessaire pour assurer la cohésion des rameurs.

La perception d'un conflit peut également être différente selon que des pratiquants fréquentent un site pour la première fois ou en sont des habitués, plus sensibles aux contacts avec les autres. Par ailleurs, les pratiquants qui perçoivent l'environnement comme partie intégrante de leur expérience sont plus affectés par des sources de conflit que ceux qui ne considèrent l'environnement que comme un décor pour leur activité. La relation sera d'autant plus difficile si, de chaque côté, le niveau de tolérance est peu élevé. C'est le cas notamment dans les espaces protégés dont la vocation première est à la conservation.

Des sources de conflits peuvent être involontaires alors que d'autres résultent de l'irresponsabilité, comme dans le cas de pratiquants qui se comportent mal, tout en sachant très bien qu'ils perturbent d'autres usagers et risquent de détruire des éléments naturels. Les cas les plus typiques sont les personnes qui font du bruit, se déplacent trop rapidement sur des espaces sensibles, cueillent inconsidérément les fleurs, laissent leur chien en liberté là et quand il est nécessaire de le garder en laisse. Cela peut être également être le fait de cavaliers ou de cyclistes qui empruntent sciemment des sentiers piétons ou des zones où de nombreux enfants sont présents, avec les risques d'accident que cela peut entraîner.



Promenade entre amis, sur un sentier dans un décor magnifique de Tunisie.



Certaines espèces acceptent la présence d'activités humaines, comme ces cygnes muets.



Se promener avec un chien ne pose généralement pas de problème lorsqu'il est tenu en laisse.



## IMPACTS DES ACTIVITÉS SUR LA NATURE

On peut définir un impact comme toute atteinte irréversible sur un milieu ou un être vivant, végétal ou animal.

Les animaux peuvent être directement détruits par écrasement ou perte de leurs milieux tandis que les espèces végétales souffrent de la cueillette, de l'arrachement ou du piétinement des plants. La végétation rase favorise la dispersion des promeneurs, engendrant ainsi un risque accru de piétinement et d'érosion des sols. Elle augmente également les risques de destruction des nids au sol, voire l'écrasement des poussins.



Dans certains milieux estuariens, la cueillette du Lilas de mer est devenu une activité trop intense.



La cueillette du Lilas de mer est interdite dans la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme.



Là où la pression touristique est forte, il est nécessaire d'enclôser des parcelles afin d'éviter l'érosion et de faciliter le développement des végétaux.

Une jeune Tortue luth, écrasée sur la plage par un touriste non conscient ou non informé de la présence de cet animal.



Par exemple, l'artificialisation des plages pour les baigneurs peut-être la source de déclenchement de phénomènes d'érosion, de piétinement de la végétation, de destruction des nids de tortues marines, de perturbation du comportement de ces dernières en raison du bruit et de l'éclairage nocturne. Les sports nautiques (bateau de plaisance à moteur, jet-ski, plongée) sont des sources de dérangement de la faune (phoques, tortues), de mortalité directe par les bateaux (tortues, requins), de dégradation de certaines biocénoses marines (grottes par la plongée).

## DÉRANGER LA FAUNE, UNE RÉALITÉ COMPLEXE

L'animal se méfie de l'humain qui, depuis la nuit des temps, le traque pour le domestiquer, le tue pour s'en nourrir, se vêtir de sa peau. Pour s'en prémunir et éviter la capture ou la mort, les animaux s'enfuient. Rien de plus naturel à cela. La notion de dérangement n'a, pendant des siècles, jamais été regardée avec attention mais elle prend aujourd'hui une grande importance dans des espaces naturels à la surface de plus en plus restreinte. Dans sa forme la plus stricte, le dérangement est défini comme « tout événement généré par l'activité humaine qui provoque une réaction de défense ou de fuite d'un animal, ou qui induit directement ou non, une augmentation des risques de mortalité pour les individus de la population considérée ou, en période de reproduction, une diminution du succès reproducteur ».

Les dérangements sont donc la cause et la conséquence de changements de comportement, de distribution et d'abondance des populations animales. Ils peuvent, par exemple, conduire à des séparations des couples mères – petits chez les mammifères. Si elle est prolongée, cette séparation peut devenir définitive ou le jeune peut être capturé par un prédateur. De pareilles situations sont décrites chez les phoques sur les côtes de la Manche. Des visites sur des colonies d'oiseaux peuvent conduire à des pertes d'œufs par augmentation et facilitation de la prédation.

Quatre éléments clés influencent l'impact des dérangements liés aux activités récréatives sur la faune sauvage :

- la prédictibilité de l'activité. Si elle est assez fréquente, elle n'est plus considérée comme une menace et ne requiert donc qu'une réponse de faible ampleur ;
- la fréquence et l'amplitude. Au-dessus de niveaux variables selon les espèces, une activité devient préjudiciable pour la faune alors qu'en dessous, elle peut être considérée comme acceptable ;
- la période de l'année. Les dérangements pendant la saison de reproduction ont des impacts graves, tout comme en plein hiver quand les animaux manquent de ressources énergétiques ;
- la localisation. Si les dérangements se produisent dans une zone où les animaux se sentent habituellement en sécurité, leur réaction risque d'être plus forte que sur des zones où les dérangements font partie de leur quotidien.

En cas de dérangements réguliers, les animaux peuvent adopter diverses réponses :

- changer de comportement et notamment modifier leurs activités quotidiennes ;
- se déplacer et ne plus utiliser leurs zones alimentaires habituelles pendant certaines périodes. Ils doivent donc utiliser des habitats qu'ils connaissent peu ou pas, qui peuvent s'avérer moins riches en ressources alimentaires mais, par contre, peuvent être plus dangereux (présence de prédateurs qui, eux, connaissent ces milieux de substitution) ;
- éviter tout contact avec les humains et fuir à la moindre approche. L'évitement consiste à s'éloigner de la source des dérangements, de manière temporaire ou définitive, ce qui enlève une partie de l'intérêt d'un site que parfois certaines personnes sont venues visiter dans l'espoir d'observer, ou tout simplement de voir les individus des espèces qui se sont éloignés de la source de dérangement ;
- s'accoutumer (synonyme de s'habituer) et diminuer leurs réactions jusqu'à se laisser approcher facilement. L'accoutumance apparaît lorsque les sources de dérangements sont prévisibles telles que le passage régulier d'un engin ou une activité régulière sur le site. Si une accoutumance se produit, on peut considérer que les effets des dérangements seront réduits. Ce comportement ne doit pas être confondu avec un comportement lié à l'épuisement de l'animal, qui ne peut fuir la source de dérangement ou à une absence pour lui de milieu alternatif où il pourrait se réfugier.
- être attiré par les humains qui peuvent se montrer pourvoyeurs de ressources alimentaires, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. L'attraction peut être associée à la recherche de résidus alimentaires, laissés involontairement ou donnés directement par les usagers d'un site. Cette promiscuité

peut avoir des conséquences graves tant pour les animaux que pour les humains. Il peut y avoir des attaques contre ces derniers, causant des blessures, voire, selon le type d'animal, une mortalité directe par morsure ou griffure ou indirecte par transmission de maladies. En cas d'attaques, il est parfois nécessaire d'éliminer les animaux spécialisés dans la quête de nourriture, ce qui est éthiquement peu acceptable. L'accoutumance peut conduire à l'attraction, avec des animaux devenant trop familiers, ce qui peut les rendre plus vulnérables à des activités nocives et conduire à des blessures ou à une augmentation de la mortalité (accidents, braconnage...). La dépendance alimentaire résultant de l'attraction peut conduire à un impact sur la survie des animaux lorsque de la nourriture n'est plus mise à disposition. En Amérique du Nord, les gestionnaires d'espaces protégés n'hésitent pas à dire « *a fed bear is a dead bear* » : un ours nourri est un ours mort... Les mouettes et les goélands qui quêtent leur nourriture auprès des promeneurs sur le quai d'un port sont totalement accoutumés à la présence humaine.



Ce Chevreuil a détecté l'arrivée d'un intrus et est au stade de la vigilance.



Mouettes et les goélands figurent parmi les oiseaux qui s'accoutument très bien de l'homme et en tirent profit pour récupérer facilement des restes alimentaires.



Cet ULM vole trop bas et va déranger les phoques au repos.

Ces comportements sont classés dans la catégorie « effets » car ils n'entraînent généralement pas de conséquences irréversibles pour les populations concernées ou leur progéniture.

Si les dérangements sont forts et conduisent à un changement du comportement sur le long terme, il y a un risque d'augmentation de la mortalité des animaux ou de leur descendance et de diminution de la natalité. On parle alors d'impact.

Ainsi, un dérangement est d'autant moins grave que les individus dérangés ont la possibilité de récupérer facilement sans modifier significativement leur équilibre énergétique, par exemple, en trouvant les ressources alimentaires qui leur sont nécessaires quotidiennement, ou par un déplacement et l'attente nécessaire pour que la source de dérangement s'éloigne.

## Le cas des oiseaux

Comme il s'agit du groupe animal le mieux étudié dans ce domaine, l'examen des résultats permet de mieux comprendre les multiples facettes du problème.

### *Pendant la période de nidification*

Le moindre changement sur le site de nidification (déplacement d'un élément proche du nid, branches cassées pour mieux observer ou photographier celui-ci) conduit à l'abandon du nid, des œufs et des poussins. C'est pour cette raison qu'il est toujours demandé de ne pas s'approcher des nids, de ne pas modifier la végétation à leur proximité car cela peut permettre à des prédateurs de trouver celui-ci très facilement. De même sur les hauts de plage, lorsqu'y nichent des oiseaux, s'il y a des déchets d'origine naturelle ou anthropique qui sont des points de repère des oiseaux, il est indispensable de ne pas les enlever entre le 1er avril et le 30 juin afin de ne pas modifier le micro-habitat mémorisé par les couples nicheurs.

Au cours de cette période également, les dérangements peuvent conduire les parents à ne pas pouvoir nourrir leurs poussins, ou à ne pas les réchauffer lors des périodes froides ou pluvieuses, ce qui conduit à leur affaiblissement et à terme à leur mort. Enfin, détourner l'attention des adultes pour leur nid ou leurs poussins conduit à une diminution de leur vigilance envers les prédateurs qui peuvent tirer profit de cette situation pour capturer les jeunes.

Les colonies d'oiseaux d'eau sont particulièrement affectées. Les dérangements peuvent conduire à une forte mortalité au niveau des œufs et des poussins, à un abandon des nids, à une réduction du poids des poussins et à un ralentissement de leur croissance, et à une modification du comportement des adultes.



Ces cormorans au nid sur un rocher seraient rapidement effarouchés en cas d'approche.

Cette femelle de Gravelot à collier interrompu surveille le photographe qui ne doit plus approcher.



### *Hors période de reproduction*

La réaction de l'oiseau à un dérangement est un envol l'éloignant de son site d'alimentation, ce qui se traduit par une dépense énergétique importante, puis par un repos forcé pendant lequel l'oiseau ne s'alimente pas, ce qui ne lui permet pas de compenser la perte énergétique subie juste après le dérangement.



Envol d'Avocettes, tel que cela peut se produire lorsque des promeneurs s'en approchent de trop près.



Couple de Canards pilets.

En période hivernale, les activités récréatives sont moins nombreuses qu'en été, ce qui, par chance, limite les dérangements. Ainsi, si les dérangements en hiver sont beaucoup plus nocifs pour les oiseaux qu'en été, leur nombre étant moindre, et les oiseaux étant capables de tolérer une certaine quantité de dérangements à faible fréquence, il suffit de quelques mesures et de comportements adaptés pour garantir le bon état physique des oiseaux.

Les distances à respecter pour éviter de déranger sont variables selon les espèces, la période de l'année... en baie de Somme (France), il est proposé de ne pas s'approcher des groupes d'oiseaux et de phoques à moins de 300 mètres, ce qui permet de rester à distance suffisante pour toutes les espèces, même si certaines tolèrent des distances plus courtes, alors que d'autres, comme le Tadorne de Belon ou le Canard pilet, s'envolent à des distances pouvant atteindre 900 mètres.

## CONNAÎTRE LES ÉCHANGES AVEC LA NATURE

Le bon comportement dans la nature commence d'abord par la sécurité, celle du pratiquant et de son entourage. Toucher un animal, le nourrir, faire du feu ne sont pas des activités sans conséquence. Quelques éléments descriptifs et quelques conseils permettent de pouvoir éviter des comportements inappropriés ou à risque.

### **Les maladies partagées entre les animaux et les hommes**

Portant le nom scientifique de zoonoses, elles correspondent à la transmission de maladies d'animaux vers les humains, parfois également des humains vers les animaux, pouvant provoquer la mort. Les personnes les plus à risque sont les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes immunodéprimées. Les oiseaux peuvent transmettre la psittacose, les salmonelles, les primates le HIV, Ebola et l'herpès B, et les autres mammifères le virus de la rage qui peut être létal. Les autres maladies sont nombreuses, comme la grippe, la toxoplasmose, l'échinococcose alvéolaire. La transmission se fait par contact direct, par les crottes (appelées également fèces), par l'air. Cela peut être évité quand les personnes ne s'approchent pas des animaux, ne consomment pas directement les cueillettes (cuisson obligatoire) ou suivent les recommandations fournies par les spécialistes des lieux.

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie transmise lors d'une morsure de tique. Quelque 27 000 nouveaux cas sont identifiés en France chaque année. L'infection est souvent sans symptôme. Cependant, elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). En cas de morsure de tique, il faut consulter le plus rapidement possible son médecin traitant afin d'enlever la tique et de poser le diagnostic et prescrire éventuellement un bilan biologique pour confirmer celui-ci.

La leptospirose est une maladie infectieuse non contagieuse due à une bactérie du genre *Leptospira* (*Leptospira interrogans*), ou leptospires, qu'il est possible d'attraper en cas d'ingestion de fruits des bois contaminés par l'urine d'un animal porteur de la maladie (principalement le rat).



Le Rat musqué, hôte des plans d'eau, peut être un vecteur de maladies.

## LES BONNES PRATIQUES

- Éviter d'entrer en contact avec les animaux afin de ne pas être contaminé par d'éventuelles maladies ;
- Ne manipuler des animaux sauvages vivants ou morts qu'avec des gants de chirurgien, des sacs plastique, ou se laver les mains (savon, gel hydro-alcoolique) immédiatement après le contact et surtout avant de boire, de manger, ou de mettre les doigts à la bouche ;
- Dans les zones où les tiques sont présentes, porter des vêtements couvrant correctement le bas du corps et appliquer, si possible, un répulsif sur le tissu. En cas de présence d'une tique, l'enlever rapidement avec une pince spéciale ou une pince à épiler et désinfecter. Effectuer une visite de contrôle chez le médecin. Les tiques se situent en général à moins d'1,50 mètre du sol et les enfants sont particulièrement à risque, notamment au niveau du cuir chevelu. Vérifier au retour sur l'ensemble du corps.
- Ne pas se baigner dans des eaux fréquentées par des rongeurs (Rat musqué, Ragondin), pouvant avoir dispersé la bactérie de la leptospirose par leurs urines. Pour la même raison, ne pas travailler dans l'eau sans protection, notamment en cas de blessure non protégée. Au moindre doute, voir un médecin ;
- Ne pas boire d'eau non désinfectée en raison des nombreux germes pathogènes qu'elle peut contenir ;
- Ne pas manger de fruits (mûres, myrtilles), situés à moins de 50 centimètres du sol, afin de ne pas en consommer des éléments souillés par l'urine des mammifères ;
- Ne pas approcher des nids de guêpes et surtout de frelon, afin d'éviter des piqûres qui peuvent être dangereuses, voire mortelles ;
- Éviter l'usage de parfums, eaux de toilettes, laques, crèmes solaires odorantes car ces produits attirent les insectes.

## Les espèces exotiques

Exotique ne veut pas dire nécessairement provenant d'un pays chaud. Il s'agit en réalité d'une appellation pour les espèces qui ne sont pas d'origine locale. La propagation d'espèces envahissantes se fait soit par lâché d'individus dont on se débarrasse dans la nature (les tortues de Floride, par exemple), soit involontairement lorsque des graines accrochées aux semelles sont transportées en un autre endroit, soit par développement des produits de la coupe d'une espèce à fort pouvoir de propagation. La Renouée du Japon, installée sur le bord des routes, des canaux, des voies ferrées, se propage par chaque morceau de ses tiges transporté sans précaution.

Les espèces exotiques deviennent un problème lorsqu'elles sont envahissantes, c'est-à-dire lorsqu'elles se développent aux dépens d'autres espèces ou qu'elles risquent de le faire. Les dommages écologiques qui peuvent en résulter sont multiples :

- disparition, régression ou hybridation avec des espèces locales ;
- modification des paysages ;
- transmission de maladies et de parasites inconnus des espèces indigènes ;
- problèmes de santé pour l'homme ;
- pertes économiques, notamment dans l'agriculture, et augmentation des coûts pour l'entretien des milieux colonisés par ces espèces.

C'est pourquoi on accorde de plus en plus d'attention aux espèces animales et végétales exotiques envahissantes dans plusieurs secteurs économiques tels que l'horticulture et l'agriculture. D'après l'Union mondiale pour la nature (UICN), les espèces animales et végétales envahissantes constituent le deuxième facteur de menace pour la diversité des espèces (après la modification des habitats par l'homme).

Même s'ils créent de l'animation sur un plan d'eau, ces Cygnes noirs et ces Bernaches du Canada peuvent entrer en concurrence avec les espèces locales d'oiseaux.



Renouée du Japon, une espèce très envahissante, difficile à éliminer.



## LES BONNES PRATIQUES

- Apprendre à reconnaître les espèces cataloguées au plan mondial ou national comme constituant des risques pour la nature et signalées comme telles. De plus en plus de brochures sont éditées localement à cette fin ;
- N'acquérir de végétaux, ou leurs graines, que si cela ne concerne pas d'espèces pouvant devenir invasives ;
- Ne pas laisser se propager des végétaux du jardin dans la nature. Il faut les laisser sécher coupés avant leur évacuation, les composter ou les brûler ;
- Ne jamais lâcher dans la nature d'animaux exotiques (tortues, oiseaux, poissons) qui pourraient occuper le territoire d'espèces locales ou leur apporter des maladies, ce qui peut conduire à une augmentation de leur mortalité ou à des atteintes fortes du milieu naturel. Le Guppy, ce petit poisson d'ornement, est désormais présent à l'état naturel dans au moins 70 pays, avec des risques pour la biodiversité, même s'il rend des services en éliminant les larves de moustiques des plans d'eau où il a été introduit ;
- Nettoyer les semelles des chaussures si elles risquent, après un séjour à l'étranger, de transporter des graines collées avec un peu de terre, ce qui peut être à l'origine d'une diffusion non souhaitable d'une espèce exotique dans le milieu naturel ;
- Rester sur les chemins et les sentiers, où le risque de rencontre et de propagation d'espèces exotiques est relativement bas.

### **Le nourrissage des animaux**

Le sentiment des humains pour les animaux approchés de très près est l'attendrissement envers des créatures dont ils sont sensibles à l'aspect, avec lesquelles ils veulent établir un contact et pensent que la recherche de nourriture est pour eux source de difficultés sans cesse renouvelées. Cela est cependant loin d'être toujours le cas et les règles de la nature, souvent méconnues des citoyens, doivent respecter.

La nourriture des animaux doit provenir du milieu qui est le leur et ils doivent y puiser leurs aliments en fonction de leurs besoins. Les visiteurs de la nature nourrissent parfois les animaux, soit avec les restes de leur repas, soit avec des aliments apportés spécialement pour eux et souvent sans rapport avec leur alimentation habituelle. Le nourrissage des animaux peut profondément modifier le comportement des animaux sauvages. Il peut ainsi conduire à une augmentation de leur agressivité envers d'autres espèces, voire envers les humains dont ils se rapprochent trop, qu'ils ne craignent plus, et auxquels ils peuvent quémander leur nourriture dont ils attendent désormais qu'elle leur soit offerte. Les animaux sont imprévisibles et la moindre modification du comportement d'un humain peut être assimilée par eux comme un signe d'agressivité contre laquelle ils vont réagir. Pour cette raison, le nourrissage des animaux prédateurs ou des animaux potentiellement dangereux doit être banni ...

Les seules situations où le nourrissage pose peu ou pas de problèmes sont :

- quand les animaux sont captifs et ne seront jamais relâchés dans la nature ;
- quand des individus ont été élevés à la main parce qu'orphelins ou soignés en raison de leurs blessures et sont déjà tellement habitués à l'homme que leur remise en liberté n'est plus envisageable ;
- quand le nourrissage peut être géré correctement et se produit à petite échelle, par exemple pour un projet de sensibilisation ;
- quand le nourrissage est encadré et accepté par un accompagnateur chargé de la gestion des animaux concernés. Le nourrissage ne se fait qu'avec les aliments définis par le gestionnaire du site, afin de ne pas habituer les animaux à une ressource qu'ils ne trouveront pas dans leur milieu et qui pourrait modifier leur comportement au point de les rendre trop proches des humains.

Le nourrissage des oiseaux en hiver doit obéir à certaines règles. Il ne doit pas être réalisé toujours au même endroit ou sur des plateaux, sur lesquels les oiseaux risquent de se contaminer l'un l'autre ou de fournir des ressources à des espèces indésirables (rats, notamment). Les aires de nourrissage doivent être sécurisées par rapport aux chats qui comprendront rapidement que l'afflux d'oiseaux au même endroit constitue pour eux une source de proies.



Non seulement le nourrissage n'est pas recommandé, mais encore moins pour des espèces non locales.



Les restes alimentaires trouvent toujours preneurs. Ici une Corneille noire profite des déchets.



Ces mésanges à longue queue profitent de cette boule de graisse en toute sécurité... il faut juste penser à récupérer le filet plastique après usage.



Ce Renard se nourrit désormais de déchets, trouvés dans les rues de Bruxelles.

## LES BONNES PRATIQUES

- Ne laisser aucun débris alimentaire dans la nature, que ce soit au sol, ou en les enterrant, afin de ne pas attirer les animaux et de changer leur comportement.
- Dans les jardins, ou à proximité des habitations, ne pas jeter de graines directement sur le sol et éviter les plateaux qui fournissent un accès aux ressources alimentaires à tous. Choisir des mangeoires qui excluent les prédateurs, oiseaux ou mammifères ;
- Ne nourrir que si on est certain de ne pas attirer de prédateurs qui conduiront à une surmortalité des oiseaux qui fréquentent la mangeoire.

## LES ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LA NATURE

Certaines espèces animales sont élevées de génération en génération et partagent les mêmes espaces ou des espaces contigus aux habitations des humains. La fonction première des chiens, par exemple, était d'être de précieux auxiliaires pour la chasse, ce qu'ils sont encore pour certaines races, tandis que celle des chats était, historiquement, de disposer un moyen efficace de se débarrasser des rongeurs qui provoquaient de nombreux dégâts dans les habitations et étaient des vecteurs très importants de maladies transmissibles à l'homme. L'un et l'autre sont désormais considérés comme des animaux de compagnie.

Le chien est considéré comme un facteur de risque reconnu dans la nature. Il est ainsi interdit de pénétrer avec un chien, même tenu en laisse, dans les réserves naturelles et dans des zones sensibles tandis que sur certains sites ou certains circuits de découverte, ils sont admis mais ils doivent être tenus en laisse. Il n'est pas fait de distinction de race entre les chiens car dans la réglementation, tous sont considérés comme pouvant être des prédateurs... et généralement, les éléments de la faune sauvage se comportent envers eux comme s'il y avait un risque.

Par contre, les chats échappent à la réglementation. Bien que considérés comme animaux domestiques, ils sont capables de rechercher leur nourriture par leurs propres moyens et se montrent plutôt très autonomes envers les humains, profitant plus du confort apporté par les habitations de ceux-ci que réellement attachés à un « maître ».

Il est ainsi exceptionnel de rencontrer des promeneurs avec un chat en laisse et si cela se produisait dans un milieu protégé, il y a fort peu de chance que l'accès puisse être interdit. Le comportement des chats, plus autonomes que les chiens, explique que les humains ne les prennent pas avec eux dans leurs promenades. Un chat lâché sur le terrain pourrait ne pas rester avec son « maître ». L'impact des chats sur la faune, en particulier sur les oiseaux, est plus fort que celui des chiens. Les chats, laissés libres de leurs mouvements dans les jardins, n'ont pas perdu leur instinct prédateur et tentent, et souvent réussissent, de capturer tout oiseau passant à leur portée. Les chats en liberté tuent ainsi entre 1,4 et 3,7 milliards d'oiseaux et entre 6,9 et 20,7 milliards petits mammifères par an pour les seuls États-Unis.

Les oiseaux sauvages sont souvent la proie de prédateurs naturels, sauvages. Cependant, il existe de grandes différences entre cette prédation et celle des chats. Si les oiseaux se vont rares, les prédateurs sauvages vont exploiter d'autres ressources, s'éloigner ou produire moins de jeunes, ce qui permet de rééquilibrer la quantité de prédateurs par rapport à la quantité de nourriture que composent les oiseaux. Et ce système naturel de régulation fait que la diminution des prédateurs permet aux espèces de récupérer des effectifs suffisamment élevés pour assurer la survie de la population. Par contre, dans le cas des chats, il y a toujours la possibilité de quémander de la nourriture auprès des humains, ce qui les fixe sur un espace défini, où ils pourront attraper jusqu'au dernier les oiseaux présents. Si les chats sont nombreux dans un ensemble pavillonnaire comprenant des jardins, il y aura peu d'oiseaux, ce qui peut avoir des conséquences sur les quantités d'escargots et d'insectes que ces oiseaux consomment. La présence de chats peut donc avoir une influence sur la salade semée dans le jardin.



Un chien laissé libre dans la nature retrouve son instinct de prédateur et peut causer de sérieux problèmes.



Même tenus en laisse les chiens peuvent être interdits en raison du risque que certains maîtres cherchent à lâcher leurs animaux.

Même si les Canards colverts semblent inaccessibles au chat, son instinct de prédateur le pousse à tenter la capture.



## LES BONNES PRATIQUES

- Vérifier avant de partir en balade avec un chien, si ce dernier est autorisé et dans quelles conditions ;
- Ne posséder que le nombre de chats qu'on est capable de nourrir correctement, afin d'éviter au plus possible qu'ils essaient de se nourrir au détriment des oiseaux du voisinage ;
- Dans la mesure du possible, maintenir les chats dans l'habitation, ce qui permet d'éviter tout risque de destruction d'oiseaux. La meilleure façon de procéder pour cela est de stériliser les animaux, ce qui réduit considérablement leur instinct de sortie et augmentera leur relation affective envers les humains ;
- Ne pas nourrir les chats en extérieur de la maison, afin de ne pas fournir de nourriture à des chats errants qui pourraient ainsi s'installer à proximité et augmenter la pression sur les oiseaux ;
- En cas de nourrissage d'oiseaux dans le jardin, prévoir des dispositifs empêchant les chats de s'approcher et de pouvoir capturer les oiseaux venant s'alimenter. Cela passe également par des emplacements de zones de nourrissage très dégagées, permettant aux oiseaux de repérer au loin l'arrivée d'un chat.

## CHARTES ET CODES DE BONNES PRATIQUES

Les chartes et les codes de bonnes pratiques ou de bonne conduite permettent de définir les règles à adopter dans la nature. Documents qui se veulent consensuels, ils ont l'avantage de faire l'objet d'une appropriation par le plus grand nombre de partenaires, locaux dans un premier temps, puisque rédigés avec eux et par eux, avec l'objectif, ensuite, de les voir appliqués par le plus grand nombre. Ils concernent en effet chaque personne qui s'engage au respect de règles permettant de limiter son empreinte sur le site pour lequel ce document a été établi.

Les chartes s'adressent à des structures adoptant, au nom de leurs membres, une forme de règlement librement consenti, définissant la conduite à tenir par tous sur les lieux de pratique de l'activité. Le terme de code est généralement employé pour définir des préconisations, proposées au plus grand nombre, sans aucun engagement écrit, contrairement aux chartes.

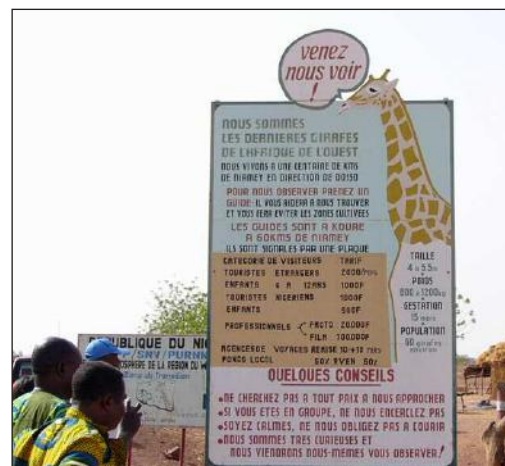
Dans une société où l'interdit est immédiatement considéré comme une entrave à la liberté, les codes et les chartes visent à définir et à disposer d'instruments non réglementaires, plus facilement acceptés. Cependant, leur caractère non contraignant en limite la portée aux structures et aux personnes qui en acceptent les principes. Ceci fait que ces outils sont parfois considérés comme non suffisants, voire comme une caution à des problèmes contre lesquels le gestionnaire d'un site ou le responsable d'une activité n'aurait pas voulu demander et mettre en place une réglementation contraignante.

Les extraits de différents codes et chartes pour différentes catégories d'usagers de la nature présentés dans ce guide ont pour but de fournir autant d'exemples pertinents que possible afin que les structures intéressées puissent en disposer facilement et rédiger le meilleur texte possible.

Le lecteur aura parfois l'impression que rien n'est autorisé dans la nature. Et pourtant si. Les préconisations présentées visent justement à permettre aux activités de perdurer, en en ayant précisé les limites. Dans le cas contraire, l'atteinte aux espèces et aux habitats pourrait être tel qu'à un moment donné il serait nécessaire de prendre des mesures réglementaires contraignantes. L'application de ces préconisations est devenue nécessaire en raison de l'aspiration légitime de chacun à bénéficier des bienfaits de la vie au grand air, sur des espaces sans cesse plus réduits. La nature est en effet un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous. Chacun peut en profiter sans y laisser son empreinte, simplement en respectant et en faisant respecter ces quelques conseils...



À l'entrée de nombreuses aires protégées, les règles du bon comportement sont rappelées : ici, dans le parc national des îles de la Madeleine (Sénégal).



Au Niger, le comportement à adopter dans une zone fréquentée par les girafes.

## Code de bonne conduite envers la population locale

(Dans cette partie sont également reprises des préconisations pour les voyageurs dans des pays en voie de développement, où la visite des villages est fréquente, mais conduit parfois à des situations délicates en raison du comportement maladroit des touristes)



Dans les villages africains, les personnes préparent gentiment le thé. Bien que ce soit une façon de souhaiter la bienvenue, il faut se souvenir que leurs revenus sont généralement très peu élevés et que l'accueil leur coûte. Alors, quelques pièces qui « tombent de la poche » au moment de partir et ne sont pas ramassées compensent les frais occasionnés.



Dans les villages africains, les enfants ne doivent être photographiés qu'avec l'accord des parents.



Profiter des transports locaux permet de mieux comprendre les préoccupations quotidiennes des villageois.

## LES BONNES PRATIQUES

- Se faire accompagner par un guide local, afin de tirer profit de son expérience et de renforcer l'économie locale ;
- Respecter les lois et règles existantes et avoir un comportement exemplaire envers les personnes qui vivent toute l'année sur le site ou dans le village faisant l'objet de la visite ;
- Éviter les préjugés et la discrimination envers des populations vivant différemment ;
- S'habiller avec respect envers la population locale ;
- Respecter les conseils donnés par la population locale pour toute activité dans l'espace naturel ;
- Respecter l'intimité et la dignité de la population locale et demander l'autorisation de filmer ou de photographier le village, les habitants et surtout les enfants ;
- Respecter les populations locales, leurs traditions et leur religion ; ne pas toucher des objets leur appartenant ou pouvant avoir un caractère sacré qu'avec autorisation ;
- Préserver les sites historiques et la culture locale ;
- Ne pas chercher un traitement privilégié en tant qu'étranger ;
- Ne pas donner d'argent sans contre-valeur (service/produits) pour éviter la mendicité ;
- Se comporter envers les personnes comme dans la vie courante, ne pas utiliser le tutoiement sans y avoir été invité ;
- N'acheter que des produits ayant été préparés avec des éléments autorisés (ne pas acheter d'animaux vivants ou morts, ou de parties d'animaux qui pourraient avoir nécessité la mise à mort de ceux-ci et qui sont répertoriés en espèces rares/protégées/inscrites en annexe de la Convention internationale sur le commerce de la flore et de la faune sauvage) ;
- Ne pas rechercher de trophée si celui-ci ne bénéficie pas aux communautés locales ;
- Ne pas consommer d'aliments provenant d'espèces en danger ou protégées ;
- Appuyer les actions de développement local en valorisant les services, prestations et produits écologiquement durables et commercialement équitables de la population locale (par exemple, fréquenter des marchés locaux, acheter les produits locaux, les payer correctement, consommer localement) ;
- Soutenir des actions locales de protection et aider à préserver les ressources (par exemple, ne pas gaspiller l'eau et l'énergie), tout particulièrement dans les zones où les populations ont des difficultés d'approvisionnement ;
- Utiliser des moyens de transport adéquats qui ne détruisent pas l'environnement ;
- Même en brousse, le hors-piste est à bannir.

## CODE DE BONNE CONDUITE DES ACTIVITÉS DE NATURE

(Partie commune à toutes les activités)

### LES BONNES PRATIQUES

- Lorsque les lieux sont soumis à réglementation (mesure environnementale, arrêté municipal ou préfectoral), ne pratiquer que dans les espaces autorisés ;
- Suivant la saison, s'assurer des bonnes conditions météorologiques pour pratiquer une activité de pleine nature ;
- Se renseigner avant toute activité et respecter les mesures de sécurité ;
- Par sécurité, éviter les sorties en solitaire sur les sites connus pour d'éventuels pièges ;
- Avant de partir, prévenir une personne du parcours, lui signaler le retour et s'assurer du niveau de difficulté, de la durée et des solutions de repli ;
- Veiller à ce que le comportement individuel ne crée pas de risque pour soi-même et pour les autres usagers qu'il convient de respecter ;
- Utiliser du matériel adapté au lieu de pratique (chaussures, vêtements, eau en quantité suffisante) et à la météorologie locale ;
- Emporter avec soi, un téléphone correctement chargé, une trousse de secours, une couverture de survie, une lampe de poche, un couteau, de l'eau et de quoi manger, selon l'importance de la sortie ou de l'activité ;
- Consulter le calendrier des périodes de chasse et de pêche afin d'éviter les dérangements voire les risques d'accident ; respecter les panneaux et les consignes des chasseurs, la sécurité de chacun en dépend ;
- Rester sur les sentiers balisés pour ne pas écraser la flore ni déranger la faune et éviter la création de nouvelles pistes ;
- Partager les espaces, en toute courtoisie, avec les autres utilisateurs de la nature ;
- Tenir compte des droits de la propriété privée et ne pas dégrader les itinéraires traversés ;
- Respecter les cultures et les animaux en pâture, refermer les barrières et les clôtures après le passage ;
- Immortaliser son passage par des images, en laissant les fleurs et les plantes à leur place, ne rien graver sur le mobilier (tables de pique-nique, pierres, poteaux, arbres) ;
- Sur les sentiers au sol meuble, veiller à ce que les bâtons de marche soient pourvus d'embouts ne s'enfonçant pas ;
- Éviter toute action susceptible de déclencher le feu (par exemple, ne pas fumer). Si fumer est indispensable, ne pas jeter le mégot en-dehors des poubelles. Un filtre de cigarette met entre un et deux ans pour se décomposer ;
- Ne pas camper n'importe où, mais obtenir l'autorisation et utiliser, de préférence, les sites aménagés à cet effet ;
- Respecter la propreté des points d'eau, économiser l'eau ;
- Ne pas boire l'eau des sources et des rivières ; la limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable ;
- Utiliser une gourde plutôt que des bouteilles en plastique.



Sortie scolaire hors chemin, le risque de piétinement est important.

Les bouteilles plastique emportées pour éteindre la soif, restent trop souvent à l'endroit où elles ont été vidées.



Chemin régulièrement emprunté de manière correcte. L'érosion y est localisée.

Parmi ces cyclistes, un seul ne crée aucun problème en restant sur le sentier déjà tracé.





## Pour les pique-niques

Un pique-nique dans la nature ne doit pas laisser la moindre trace.



Les traces d'un pique nique, ces déchets enlaidissent la nature et incitent d'autres visiteurs à rechercher des emplacements propres, qu'ils piétinent et peuvent également souiller.



Ce Canard colvert a le bec pris dans un cercle de plastique. Sa mort est inéluctable.

## LES BONNES PRATIQUES

- Utiliser de préférence les emplacements prévus à cet effet, indiqués par des panneaux et pouvant comporter des infrastructures (tables, bancs...);
- En dehors de ces emplacements, choisir un point de préférence sans végétation ou d'une végétation paraissant uniforme (comme un gazon ou une pâture);
- Garder le chien en laisse. Même s'il n'a pas l'instinct de chasse, son comportement curieux et joueur peut rapidement devenir une cause de problème important pour la faune sauvage camouflée à proximité;
- Ne pas laisser le chien aboyer, ce qui pourrait gêner d'autres personnes et empêcher tout le monde de profiter du silence ou des chants des oiseaux;
- Ne pas « signer » son passage par des initiales ou un texte gravé sur la table, l'arbre, le rocher proche;
- Si les ustensiles de vaisselle sont à nettoyer, jeter les eaux sales le plus loin possible du lieu de pique-nique, par respect des autres usagers et afin d'éviter d'attirer la faune sauvage, notamment les insectes;
- Ne pas laver directement dans le lit d'un cours d'eau ou sur la berge d'un plan d'eau et ne pas se laver à ces mêmes endroits. Les produits de nettoyage de la vaisselle et du corps sont souvent néfastes pour la faune et la flore;
- N'utiliser que des savons et lessives compatibles avec la nature (biodégradables, bien que la demande en oxygène pour dégrader soit parfois très importante).



Des panneaux sont toujours nécessaires pour rappeler ce qui pourtant est une évidence.

### Pour les feux de camp

Les feux de camp doivent se pratiquer, s'ils sont vraiment souhaités et nécessaires, sur un sol totalement minéral, loin de tout matériel inflammable. Les cendres doivent être vérifiées afin de garantir qu'elles sont réellement éteintes et ne risquent pas, si elles sont dispersées par le vent, de provoquer des incendies à proximité.

### LES BONNES PRATIQUES

- Ne jamais allumer de feux en période de sécheresse ;
- S'installer dans un endroit dégagé, sans végétation sèche autour, et n'utiliser que du bois mort; N'allumer que des feux facilement maîtrisables et veiller à disposer d'eau à proximité pour éteindre toute flammèche tombant au sol ;
- Ne jamais faire de feu au bord d'une route ou à proximité lorsque le vent rabat la fumée vers la route, ce qui peut créer un risque d'accident ;
- Ne pas utiliser de pneus ou de liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux ;
- N'utiliser que des branches mortes trouvées au sol en privilégiant celles qui sont trouvées sur un terrain sec sur lequel elles ne remplissent pas de fonction pour la microfaune ;
- Laisser brûler l'ensemble du bois afin de ne disposer ensuite que de cendres fines faciles à disperser et vérifier que le feu est totalement éteint avant de quitter sa proximité ;
- Ne jamais brûler les déchets du repas dans le feu, ni les emballages ;
- Ne pas fumer à proximité de la végétation sèche. Ne jamais jeter un mégot dans la nature : s'il est mal éteint, il risque de provoquer un feu...



Les feux sont rarement autorisés dans les milieux naturels en raison des risques pour la végétation.



Un feu sur un talus d'herbes sèches. Les conséquences peuvent parfois être catastrophiques.

## Pour la gestion des déchets

Quels qu'ils soient, les déchets ne doivent pas rester dans la nature. Le temps de dégradation de différents éléments peut être très long (voir encadré) et sans l'implication de volontaires, ou, selon les endroits, d'un personnel spécialisé, la nature serait sale, inhospitalière.

Même les déchets dits dégradables rapidement posent des problèmes car ils attirent des animaux dont certains peuvent ensuite se montrer dangereux pour les humains. La meilleure façon de se comporter est d'appliquer le principe « pas de trace autre que celle de l'empreinte des chaussures ».



Des déchets divers polluent la nature, nécessitant des ramassages souvent réalisés par des bénévoles. Il est partout interdit de jeter ses déchets, même si hélas cela se voit partout. Dans les espaces aménagés, les poubelles sont rapidement pleines. Le mieux est de garder ses propres déchets et de les rapporter chez soi.

## LES BONNES PRATIQUES

- Respecter la propreté et s'interdire de jeter les ordures n'importe où ; les emporter en prévoyant un petit sachet plastique qui peut servir également à ramasser les déchets laissés par les personnes indisciplinées. Attention aux morceaux de verre : ils doivent être enlevés car ils peuvent blesser, notamment des enfants, mais peuvent également être une source de blessure pour celui qui les ramasse ;
- Rappeler les consignes de propreté aux pratiquants des différentes activités ;
- Prendre avec soi des aliments ayant le moins d'emballages possible, afin d'avoir très peu à reprendre ensuite ; même les aliments non consommés doivent être repris car ils risquent d'attirer des animaux, ce qui peut ensuite avoir des conséquences pour eux (voir nourrissage de la faune), et souillent le site qui devient ainsi inhospitalier pour d'autres personnes souhaitant également profiter de l'endroit.

## Déchets corporels

Si l'urine pose relativement peu de problèmes, les excréments sont fortement chargés en germes pathogènes. Des précautions doivent être prises, tant pour éviter de polluer la nature... que par respect pour les autres utilisateurs des sites

### QUELQUES DURÉES DE VIE D'ÉLÉMENTS DU QUOTIDIEN

sac en amidon de maïs	: 2 semaines à 2 mois
pelure d'orange ou trognon de pomme	: 1 mois
morceau de coton	: 1 à 5 mois
papier	: 2 à 5 mois
mouchoir en papier	: 3 mois
journal	: 3 à 12 mois
fruits et légumes	: 3 mois à 2 ans
allumette	: 6 mois
chaussette en laine	: 1 à 5 ans
mégot de cigarette (avec filtre)	: 1 à 2 ans
brique de lait (plastique+carton)	: 5 ans
chewing-gum	: 5 ans
papier de bonbon	: 5 ans
chaussure en cuir	: 25 à 40 ans
tissu en nylon	: 30 à 40 ans
boîte de conserve	: 50 à 100 ans
briquet en plastique	: 100 ans
textile	: 100 à 500 ans
canette en aluminium	: 200 ans
sac plastique	: 450 ans
bouteille en plastique	: 400 ans
couche jetable	: 500 ans
carte téléphonique	: 1 000 ans
polystyrène	: 1 000 ans
bouteille verre	: 4 000 ans
pile électrique	: 7 900 ans
pneu	: non biodégradables
résidus domestiques dangereux	: non biodégradables

## LES BONNES PRATIQUES

- Utiliser autant que possible les toilettes publiques quand elles existent ;
- Ne jamais déposer d'excréments à moins de 50 mètres de l'eau ;
- toujours creuser un trou de 30 cm de profondeur au minimum ;
- Ne pas déposer d'excréments ou de déchets alimentaires dans les milieux sableux et dunaires qui ne disposent pas de micro-organismes capables de les décomposer.

### Comportements envers les sites historiques

Les sites historiques et archéologiques sont, par nature, rares et fragiles et méritent attention et respect.

## LES BONNES PRATIQUES

- Ne déplacer aucune pierre, aucun objet ; ne pas les utiliser pour faire le foyer d'un feu ;
- Ne prendre aucune pierre, aucun fossile en souvenir ; l'appareil photo est là pour prendre ces souvenirs ;
- Ne pas s'installer sur un site pour y pique-niquer, se contenter d'admirer et de photographier ;
- Dans certains pays, des sites sont sacrés. Respecter la foi et les coutumes d'autrui est nécessaire ;
- Rester silencieux afin de respecter les autres visiteurs peut être venus ici pour méditer ou à la recherche de leurs racines ;
- Ne pas utiliser les ruines comme des toilettes.

### En matière de bruit

La nature a ses propres bruits, celui du vent dans les feuillages, de la mer sur la plage, des oiseaux, des mammifères. La nature a également son silence, celui qui ne doit être troublé par aucune source sonore d'origine humaine car il est source de bien-être.



Les motos sont bruyantes en plus de laisser des traces. Conserver le silence passe par l'exclusion des engins motorisés.

## LES BONNES PRATIQUES

- Éviter de laisser tourner le moteur des véhicules plus que nécessaire ;
- Ne pas crier et veiller à ce que les enfants respectent les éventuels voisins ;
- Ne pas utiliser de source sonore forte (radio...) ;
- Se souvenir que les bruits sur l'eau sont amplifiés et entendus à de longues distances ;
- Se rappeler que les débuts de matinée et les soirées sont les moments pendant lesquels beaucoup de personnes souhaitent profiter d'une ambiance sonore naturelle : ce sont les moments pendant lesquels les oiseaux sont les plus actifs ;
- Prendre en compte le fait que les bruits inhabituels peuvent constituer une forte source de stress pour la faune sauvage.

## Comportement envers la flore

### LES BONNES PRATIQUES

- Apprendre à reconnaître les espèces. L'abondance d'une espèce végétale à un endroit ne signifie pas qu'elle ne soit pas rare et protégée sur l'ensemble de la région ;
- Ne pas cueillir les fleurs sauvages souvent fragiles et qui fanent avant même la fin de la promenade, de jeunes pousses ou des bourgeons (sauf pour une dégustation sur place, quand cela est possible) et modérer ses récoltes de petits fruits (myrtilles...) et de champignons. Laisser les fleurs en place permet à tous les visiteurs de profiter de la beauté du paysage. De nombreuses espèces végétales sont protégées et fragiles, leur cueillette est donc interdite ;
- Ne pas couper d'arbres ou d'arbustes inutilement ;
- Respecter les plantations ;
- Ne pas piétiner la végétation ;
- Ne rien graver sur les arbres, les blessures ainsi faites sont la porte d'entrée pour des parasites qui peuvent affaiblir l'arbre ;
- Ne pas faire de feu dans les bois ou dans des zones de végétation sèche ;
- Ne pas fumer dans les bois ou dans des zones de végétation sèche ;



Généralement, il est signifié les endroits où la cueillette est interdite. Partout ailleurs, il est préférable de s'en dispenser.

## Comportement envers la faune

### LES BONNES PRATIQUES

- Utiliser des jumelles ou un télescope pour mieux voir les animaux, voire la flore, sans avoir besoin de s'en approcher ;
- Approcher la faune sauvage de manière détournée plutôt qu'en se dirigeant directement vers elle, afin de diminuer le risque de stress ;
- Stopper toute approche si les animaux manifestent des signes d'inquiétude ou réagissent à l'approche en s'éloignant, à la nage, en courant ou en s'envolant ;
- A proximité d'animaux, parler doucement et ne pas faire de mouvements brusques afin d'éviter de les alarmer ;
- Être encore plus prudent dans l'approche d'animaux avec des jeunes, en raison du risque de séparation du couple mère-petit(s) et du risque d'une réaction très agressive des parents envers les humains ;
- Ne pas déranger les animaux sauvages ou domestiques (par exemple, en s'approchant de trop près en voiture ou en bateau) ;
- Réduire sa vitesse lors de l'observation d'animaux à partir d'un véhicule ;
- Ne pas faire de mouvements brusques lorsque les animaux sont observés à partir de véhicules ouverts ;
- Conserver toujours une distance suffisante avec la faune, afin que les individus n'aient pas de stress. Les distances varient en fonction des espèces, des individus, des modes d'approche, des saisons ;
- Respecter les périodes de reproduction, repérer et éviter les zones de nidification et les frayères ;
- Ne pas toucher les nids, car cela peut déstructurer la végétation autour, ce qui peut rendre difficile le retour des parents qui ont mémorisé un micro-paysage, et par ailleurs cela ouvre la voie aux prédateurs ;

- Ne pas toucher les jeunes animaux. Ils ne sont pas abandonnés. Simplement, leur mère s'est éloignée en raison de la présence humaine mais reviendra après le départ. Par contre, si le jeune animal est imprégné de l'odeur humaine, il risque d'être abandonné par ses parents, ce qui conduira à sa mort ;
- Ne prendre aucun souvenir de la nature sauf autorisation donnée par une personne habilitée ;
- Lors des séances d'observation nocturne, des faisceaux lumineux ne doivent pas être orientés directement dans les yeux des animaux. Des filtres rouges doivent être utilisés sur les phares ;
- Éviter de réaliser des activités lors des périodes de nidification à moins d'une certaine distance des sites identifiés de nidification d'oiseaux rares pour limiter leur dérangement. Cette distance minimale ainsi que la période de non intervention à respecter sont définies en fonction de l'espèce et des conditions locales ;
- Garder les chiens en laisse ; amis de l'homme, même de petite taille, ils sont considérés par la faune comme des prédateurs et peuvent représenter un danger pour les couvées et les jeunes animaux et sont donc généralement interdits ;
- Respecter les animaux domestiques et sauvages, ne pas chercher à leur courir après, à les attraper, à les caresser ;
- Ne pas toucher un animal vivant ou mort et si cela s'avère nécessaire, se désinfecter les mains rapidement, au minimum avec du savon ;
- Ne pas donner à manger aux animaux pour ne pas perturber leur mode de vie ou modifier leur régime alimentaire ;
- Ne pas demander aux guides (ou ne pas soi-même le faire) de rabattre les animaux ou de faire quoi que ce soit qui pourrait déranger la faune et mettre votre guide en infraction ;
- Éviter de faire du bruit (klaxon, musique, cris) qui pourrait déranger les animaux ;
- Ne pas prélever d'animaux (hors du contexte cynégétique ou avec autorisation) ;
- Ne pas acheter de corail, de carapace de tortue ;
- Ne pas déplacer et ne pas ramasser les fossiles, les concrétions calcaires, les coquillages et coraux.



Les chiens sont interdits dans les réserves naturelles, où la quiétude doit être absolue, mais dans bien d'autres endroits, ils sont autorisés, surtout tenus en laisse et en tout cas, ils doivent toujours être sous l'autorité de leur maître.



L'observation ou la photographie à partir de véhicules réduit les risques de dérangements.



Ce Homard ne sera capturé que par l'appareil photo.



Même sous l'eau, la pratique de la photo tend à se développer.

## BAIE DE SOMME : ÉVITER LE CONFLIT PAR UNE CHARTE

En baie de Somme, lors de la mise en place de la Réserve naturelle nationale en 1994, rares étaient ceux qui avaient conscience que leur activité pouvait poser un problème et surtout, que le cumul d'activités pouvait conduire à une situation peu acceptable dans un espace protégé. Peu de pratiquants d'activités sportives et peu de promeneurs acceptaient de considérer que des efforts étaient à faire. Il a fallu de multiples études pour développer une argumentation, de moins en moins contestable par l'ensemble des parties prenantes sur la réalité et les effets, voire même les impacts des dérangements sur la faune sauvage. La sensibilisation, après validation des résultats par leur publication dans des revues scientifiques, a reposé sur l'exposé des préoccupations du gestionnaire, la démonstration sur le terrain des problèmes soulevés, et la compréhension des besoins des différents usagers. Après de longues discussions, parfois houleuses, sur la nécessité ou pas de renforcer le dispositif réglementaire, comme le permettait le décret portant création de la réserve, progressivement s'est mis en place un consensus, sous forme d'une charte de partenariat, base minimale d'engagement des pratiquants d'activités à respecter sur le site. Cela va de l'acceptation des kitesurfeurs à ne plus pratiquer dans la réserve, à la sensibilisation portée par tous d'une utilisation du haut de plage plutôt que des bancs de sable, pour les sorties pédestres et équestres. Des sessions de remise à niveau sont organisées chaque année afin que chacun profite des dernières avancées des études.

Les signataires de la charte s'engagent ainsi à :

- Prendre connaissance du décret portant création de la Réserve naturelle ;
- S'informer et informer sur le caractère sensible du milieu parcouru (zone d'alimentation, reposoir, zones de reproduction, stations d'espèces végétales protégées...) ;
- Adopter un comportement silencieux en toute occasion, tant pour éviter le dérangement de la faune que pour favoriser son observation ;
- Se renseigner sur la localisation des reposoirs utilisés par les phoques, afin de ne pas les approcher et éviter ainsi une mise à l'eau des individus ;
- Ne pas approcher les oiseaux et éviter leur envol, sur les zones d'alimentation et les reposoirs sur l'eau ou au sol ;
- Utiliser pour leur promotion des images pouvant être obtenues par tout visiteur sans risque d'atteinte aux milieux, à la faune et à la flore ;
- Rapporter leurs déchets ;
- Respecter les autres usagers de la Réserve naturelle.

## LES BONS COMPORTEMENTS EN FONCTION DU TYPE DE MILIEU

### En milieu côtier

Le grand problème des milieux côtiers, en particulier ceux non encore dédiés totalement au tourisme balnéaire, est qu'ils subissent un afflux de citadins avides d'air pur et de nature après l'hiver, au moment même où certaines espèces d'oiseaux, généralement rares et menacées, s'installent pour se reproduire. Outre les hauts de plage qui peuvent alors être le lieu d'une concurrence forte entre les oiseaux et les humains... qui gagnent toujours, les zones littorales peuvent également être lourdement impactées par un afflux de touristes sur les zones qui ne sont découvertes qu'en périodes de vives-eaux. L'afflux de pêcheurs d'un jour, pour ramasser coquillages et crustacés, sans grande connaissance de ces milieux, sans véritable prise de conscience que leur comportement obère la production de ces milieux, est à prendre en compte, plus qu'il ne l'est actuellement.



Le ramassage de coquillages ne doit pas être un pillage, mais un loisir pérennisé.



Une réglette est mise à disposition des pêcheurs amateurs afin qu'ils ne prélèvent pas d'animaux en dessous de la taille autorisée.



Les ramassages de déchets doivent se faire en dehors de la période de reproduction et ne concerner que les déchets issus des activités humaines.



## LES BONNES PRATIQUES

- Dans les prés-salés, suivre les cheminements existants plutôt que de passer au travers de la végétation. Marcher sur la végétation peut entraîner la cassure des rameaux, ce qui ralentit la croissance des plantes ;
- Marcher sur les sentiers balisés afin de ne pas détruire la végétation qui retient le sable et contribue à réduire l'érosion. Sur les dunes, un seul passage peut créer des traces à long terme et même entraîner des corridors de déflation (encoche creusée par le vent) où la végétation ne peut plus s'implanter ;
- Faire attention aux végétaux qui poussent dans les trous des rochers ;
- Ne pas ramasser les biodéchets (bouts de bois, algues) qui servent à de nombreux insectes, notamment dans les zones où ces macro-déchets sont rares ;
- Marcher sur le sable mouillé afin de ne pas déranger les oiseaux sur les hauts de plage utilisés pour la reproduction ;
- Observer les oiseaux à distance et s'éloigner au moindre signe de dérangement ;
- Contourner les groupes d'oiseaux et éviter de passer à travers ;
- Tenir le chien en laisse pendant la période de nidification, sur les vasières en période d'abondance des oiseaux. Attention, les chiens peuvent être interdits sur les plages accueillant du public ou dans les réserves naturelles ;
- Ne pas ramasser de bois flotté pendant la période de reproduction en raison du dérangement direct engendré par le passage et des conséquences d'une modification du microenvironnement dans lequel est installé le nid des oiseaux ;
- Ne pas organiser de ramassages des déchets sur les plages où des limicoles peuvent se reproduire pendant toute la période de nidification ;
- Ne pas planter de piquets qui peuvent s'avérer devenir des perchoirs à partir desquels les oiseaux prédateurs peuvent repérer les nids et les poussins ;
- Ne jeter aucun détrit, même d'origine alimentaire et biodégradable, à proximité d'une zone de reproduction, afin de ne pas attirer de prédateurs ;
- Ne rien enterrer dans le sable, pas même les déchets organiques car le sable ne contient pas de microorganismes capables de les dégrader.

### ***Lors de la collecte de coquillages et de crustacés***

## LES BONNES PRATIQUES

- Se renseigner sur les horaires de marées ;
- Disposer de l'équipement adéquat (vêtements, bottes) ;
- Vérifier la réglementation en matière d'engins de pêche, d'espèces et de taille des individus ;
- Ne prélever que pour la consommation familiale ;
- Remettre en place les roches déplacées ;
- Et surtout, éviter le pillage, les milieux côtiers subissent des pressions fortes et leur faune et leur flore sont en régression.

## En forêt

Empreinte de sérénité, la forêt semble être là depuis des siècles et peu susceptible d'être atteinte par les activités récréatives. Pourtant, il suffit de bien regarder en bordure des sentiers et dans les sous-bois pour constater les nombreuses traces laissées par des promeneurs peu conscients ou peu scrupuleux.

La forêt, comme tout autre milieu naturel, ne peut supporter une fréquentation trop forte. Les visiteurs n'ont pas souvent connaissance de l'impact de leurs activités. La plupart du temps, cet impact reste limité et ne pose pas de problèmes majeur, en dehors de zones localisées présentant une surfréquentation ou servant de dépotoir.

Le piétinement est l'impact le plus visible. Le passage répété en un même endroit entraîne en effet une raréfaction de la végétation et des modifications au niveau des espèces présentes. Seules subsistent les plus tolérantes au tassement du sol. Les semis et jeunes plants forestiers, en général peu résistants au piétinement, deviennent parfois insuffisants pour permettre le renouvellement des peuplements forestiers. À l'extrême, plus aucune végétation ne peut se maintenir sur le site. De même, la faune du sol, nécessaire pour un bon fonctionnement de l'écosystème, se raréfie elle aussi.

Sur les chemins les plus étroits, il suffit que des personnes se placent sur le côté pour en laisser passer d'autres et provoquer un élargissement de l'emprise du chemin, avec une extension de la zone non propice au fonctionnement écologique normal du site.

Les impacts liés aux activités de cueillette existent également mais sont plus difficiles à analyser de façon rigoureuse.

La présence de l'homme peut également provoquer le dérangement des animaux et modifier leur comportement. La présence de chiens augmente les risques de dérangement. Pour les espèces les plus sensibles (Cigogne noire, Grand Tétrás...), la diminution de la population peut être rapide. Certaines espèces comme le Grand Tétrás sont, par exemple, particulièrement vulnérables en période hivernale et la pratique d'activités comme la promenade en raquettes à neige dans leur zone d'hivernage leur est très préjudiciable.



Silencieux, ce promeneur a eu le plaisir d'observer des marcassins, petits du Sanglier, à quelques mètres de lui.



Même en forêt, il faut se restaurer... attention de ne pas laisser de déchets.

## LES BONNES PRATIQUES

- N'emprunter que les routes, les sentiers et les chemins ouverts au public ;
- Utiliser les parkings prévus à cet effet et ne pas garer la voiture devant une barrière ;
- Emprunter les sentiers forestiers en respectant les panneaux, dont ceux relatifs à l'interdiction de circuler avec des véhicules à moteur et ne pas entrer dans les parcelles non autorisées ;
- Ne pas pénétrer dans les endroits où les panneaux signalent qu'une chasse est organisée ce jour-là ;
- Ne pas pénétrer en sous-bois et dans les parcelles en cours de régénération ou interdites à toute pénétration ;
- Ne circuler la nuit qu'en accord ou en conformité avec les éventuelles prescriptions locales ;
- Respecter le travail des agents forestiers ;
- Respecter les fleurs, les arbres, les plantes ; ne pas couper de branches ; ne pas graver son nom sur les troncs d'arbres ;
- Modérer les cueillettes et garder en tête que les fleurs arrachées ne repoussent pas ;
- Cueillir les champignons avec un couteau et pour la consommation personnelle, seulement si la cueillette est autorisée ;
- Ne pas gratter les mousses et les lichens sur les troncs d'arbres ou les rochers ;
- Se souvenir que dans beaucoup de forêts, le ramassage du bois, même mort, n'est pas autorisé ;
- Se tenir à distance respectable des mammifères sauvages, ne jamais tenter de les approcher, tout particulièrement en période de naissance (printemps) et de reproduction (automne) ;
- Ne pas pénétrer dans les zones de concentration animale (sites de nidification, aire de stationnement connu de grande faune) ;
- Ne pas nourrir les animaux sauvages ;
- Ne pas jeter d'ordures mais les rapporter avec soi ;
- Garder son chien sous contrôle afin qu'il ne dérange pas les animaux, après avoir vérifié que les chiens étaient autorisés sur le site ;
- Ne pas faire de feu, ne fumer que si cela est autorisé, ne pas utiliser de matières incandescentes ;
- Se conformer aux prescriptions quant à ce qui concerne la possibilité de lâcher ou non le chien, et le tenir en laisse pendant les périodes de reproduction ;
- Rester discret (pas de cris, d'appareil générant du bruit).

## LES BONS COMPORTEMENTS EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉS

### Les pratiques pédestres

Pratiquée à tous âges, la marche en elle-même ne constitue pas une source de problème, et au contraire doit être encouragée car elle permet de maintenir la santé et de découvrir la nature dans les meilleures conditions possibles, lors de moments conviviaux en famille ou entre amis.

Quelques problèmes sont cependant à signaler :

- l'usage répété de sentiers au sol meuble conduit à leur creusement et à leur élargissement. Les bâtons de marche ont un effet complémentaire sur ce creusement et cet élargissement, notamment sur les sentiers humides ou boueux, en raison de l'action de la pointe.
- lorsqu'une zone fréquentée par le public n'est pas équipée de sentiers balisés, les promeneurs empruntent toute zone accessible permettant le passage. Ainsi la végétation est fortement dégradée par le passage répété de personnes et la faune est susceptible d'être dérangée.

L'avantage d'une matérialisation des parcours est de canaliser les promeneurs sur le sentier choisi qui permettra de réduire la création de faux sentiers, d'éviter le passage de personnes à proximité d'espèces végétales menacées et de contourner les sites de reproduction des espèces animales pour éviter le dérangement.

La mise en place d'un sentier n'est pas neutre et peut engendrer :

- un impact visuel dû au balisage, ce qui nécessite donc des précautions dans le marquage afin qu'il soit opérationnel sans être trop visible ;
- un impact sur le sol quand des travaux de gestion se sont avérés nécessaires, avec destruction du couvert végétal et une mise à nu du sol, induisant son érosion. Le piétinement conduit également un tassement et un creusement du sol, avec pour conséquence une forte érosion sur les chemins en pente. En forêt, le passage des piétons réduit le volume de la litière et, sur les sites en pente, la couche superficielle du sol peut glisser vers le bas ;
- un impact sur le couvert végétal, avec une modification de la composition floristique et une destruction d'espèces sensibles au piétinement, une limitation de leur croissance ou leur destruction totale en raison de la cueillette des fleurs. Certaines espèces peuvent cependant apparaître et se développer sur les bordures, notamment grâce à la diminution des végétaux de plus grande hauteur ;
- un impact sur la faune, se traduisant par une disparition de certaines espèces ou des degrés de réaction plus ou moins forts, avec, soit un changement de comportement, soit une dissimulation ou un évitement, soit un abandon de zones d'alimentation, des couvées ou des jeunes. Un cheminement peut ainsi jouer le rôle de barrière, dont le passage peut s'avérer dangereux, comme, par exemple, pour les insectes ou les gastéropodes.



La randonnée pédestre trouve différentes déclinaisons. Une des dernières en date est le long-côte qui fait l'objet d'un engouement croissant sur les côtes de la Manche. Exercice très physique, le long-côte consiste à se déplacer dans la mer, généralement en groupes, avec de l'eau à hauteur de poitrine, tout en étant muni d'une combinaison isolante de la température. Le long-côte se pratique le long de parcours établis et reconnus pour leur absence de dangerosité. Il n'est pas considéré comme pouvant poser de problème de dérangement car localisée sur des plages relativement fréquentées



Petit groupe de piétons découvrant l'estuaire de la Somme.



Les sentiers pédestres sont généralement identifiés, selon des nomenclatures pouvant varier d'un pays à l'autre.

Les circuits aménagés permettent de profiter de la nature sans risque de piétiner la flore.



Le passage répété à travers cette roselière a écrasé la végétation.

## Course à pied



La course à pied est pratiquée par des milliers de personnes chaque jour. Elle fait partie des activités sportives les plus développées et offre de nombreux avantages pour la santé. Elle ne présente à *priori* pas de problème majeur à la nature car elle se pratique généralement sur des chemins existants. Cependant, dans certaines situations, notamment sur les chemins soit souvent inondés soit en sable, un phénomène érosif est constaté et se manifeste par un creusement du chemin et par son élargissement quand les pratiquants passent préférentiellement sur les bords afin d'éviter de passer dans la zone érodée.

## LES BONNES PRATIQUES

- Rester sur les chemins prévus à cet effet, sauf nécessité impérieuse ;
- Ne créer aucun raccourci ;
- Rester au milieu du sentier, afin d'en préserver les bords, y compris lorsqu'ils sont inondés, boueux ou défoncés (selon le type de chaussures aux pieds) ;
- Éviter d'emprunter les sentiers connus pour leur fragilité lorsqu'ils sont inondés ;
- N'utiliser que les zones dégagées et aménagées pour des activités autres que la marche (repos, activités ludiques) ;
- Mettre des embouts arrondis aux bâtons lors des passages sur des sols meubles ;
- En cas de croisement de personnes, se mettre sur le bord, sans écraser la végétation, de préférence sur une surface dure ;
- Vérifier si les chiens sont autorisés et, si tel est le cas, s'ils doivent ou non être tenus en laisse ;
- Lors de la rencontre de personnes à cheval, éviter de parler fort ou d'avoir des gestes brusques qui pourraient effrayer les chevaux, s'annoncer si on arrive par derrière afin de prévenir le cheval et le cavalier d'une présence ;
- Éviter de parler fort dans les espaces naturels reconnus comme abritant une faune diversifiée ;
- Ne pas cueillir de fleurs, de branches ou d'autres végétaux, afin de conserver au site sa beauté à partager avec tous les utilisateurs, sauf pour goûter, avec parcimonie, les fruits sauvages comestibles ;
- Rappporter tous ses déchets avec soi et ne pas hésiter à ramasser les déchets laissés par les autres utilisateurs indéclicats, comme action éco-citoyenne visant à embellir la nature.

## Les loisirs équestres

Les loisirs équestres regroupent les activités de randonnée à cheval dans les espaces extérieurs, en dehors des centres, pour quelques heures ou plusieurs jours, avec la finalité d'une découverte des milieux naturels.

De manière générale, les cavaliers perpétuent une tradition d'éducation, de bonne tenue et de respect des usagers : mettre son cheval au pas pour croiser des piétons, les saluer, respecter la propriété privée. La pratique se développe parfois sans encadrement adéquat, ce qui, par endroits, n'est plus conforme avec l'image que devraient laisser des cavaliers.

Un marcheur exerce une pression de 640 à 1 080 g/m<sup>2</sup> contre au minimum 2 000 à 4 000 g/m<sup>2</sup> pour un cheval. L'impact du piétinement dû à la randonnée équestre serait de ce fait supérieur à celui de la randonnée pédestre et du VTT, avec des empreintes plus marquées, une incision supérieure des chemins et des dommages supérieurs à la végétation, notamment sur les milieux plus fragiles comme les milieux dunaires et les zones humides. Les chevaux ont tendance à couper les virages d'où leur élargissement. La pratique équestre peut conduire au compactage des sols, au piétinement de la végétation, à la dégradation de la litière et de la végétation, ainsi qu'à l'érosion.



Se promener avec son chien peut être très agréable, mais attention à la réglementation. Les chiens peuvent ne pas être autorisés là où les chevaux le sont.



Il existe un engouement croissant pour les promenades en calèche qui offrent l'avantage de faire découvrir des espaces et un mode de locomotion à des personnes non habituées.

## LES BONNES PRATIQUES

- Se comporter de manière à ne pas gêner ni mettre en danger ceux qui utilisent les mêmes endroits ;
- Rester sur les chemins. Le passage des chevaux et des attelages est limité aux chemins des réseaux équestres validés ;
- Éviter les passages trop fréquents sur les mêmes chemins, qui provoquent tassement des sols, érosion par ruissellement et destruction de la flore ;
- Ne pas utiliser les chemins piétonniers et les pistes cyclables signalés comme interdits aux cavaliers ;
- En cas d'attache des animaux, éviter les zones d'érosion ou à la végétation fragile. Changer régulièrement de site afin d'éviter ces phénomènes ;
- Ne pas attacher à un arbre dont l'écorce pourrait être endommagée par rongement ;
- Respecter l'interdiction de chevaucher sur des terrains agricoles quelle qu'en soit la nature et à tous les stades de développement de la culture à moins d'avoir obtenu l'accord des propriétaires ou des exploitants. Attention, les jachères, semées par les agriculteurs pour favoriser la biodiversité dans le paysage rural, sont aussi des cultures, ceci même en hiver ;
- Ne pas laisser le chien qui accompagne parfois le cavalier divaguer dans les cultures ;
- Sur les plages, vérifier que les chevaux sont bien autorisés aux endroits souhaités par la pratique. Si tel est le cas, se renseigner sur les horaires de marées avant de partir.

## Les observateurs d'animaux

Observateurs d'animaux, ornithologues amateurs et professionnels doivent avoir un comportement irréprochable. Leur carte de membre d'un groupe ornithologique ou de protection de la nature leur donne plus d'obligations que de droits. Les activités ne doivent jamais nuire aux oiseaux, aux autres espèces de la faune et de la flore et aux habitats. Le dérangement des animaux et de leurs habitats doit être réduit au minimum. Les oiseaux sont pris comme exemple ci-dessous car leur observation concerne le plus grand nombre d'observateurs d'animaux.



L'observation des oiseaux peut être une activité individuelle ou collective, tout comme ce groupe en stage de formation.



Panneau humoristique d'un parc national en Hongrie.

## LES BONNES PRATIQUES

- En toutes occasions, se conformer à la réglementation sur la protection des sites et des espèces ;
- Conserver une distance d'observation suffisante pour éviter de provoquer l'envol des oiseaux, la fuite des mammifères, le dérangement de toutes espèces ;
- Ne pas effrayer ou pourchasser les oiseaux (ce qui se produit parfois afin de vérifier des éléments du plumage pour terminer la détermination), ni les exposer à un danger ;
- Ne pas importuner les oiseaux pendant qu'ils se reposent, rester à distance est la meilleure façon de continuer à les observer ;
- Ne pas s'approcher des nids, ni perturber les oisillons ou leurs parents ;
- Ne pas déranger ni altérer les abords et le camouflage des nids ;
- Ne pas utiliser d'enregistrements sonores, ni imiter la voix des oiseaux lorsqu'ils sont en période de reproduction afin de ne pas modifier leur comportements. Les enregistrements sonores ne doivent être utilisés que par les bagueurs, dans un cadre très précis de captures ;
- Bien évaluer si l'oiseau peut tolérer le dérangement causé par une affluence, en particulier en période de reproduction ;
- Ne pas divulguer la présence d'un oiseau d'une espèce rare qui se trouve sur un terrain privé sans avoir informé le propriétaire de l'affluence que cela risque d'entraîner et sans avoir obtenu son autorisation ;
- Respecter les droits des propriétaires, par exemple en restant sur les routes, chemins et sentiers ; obtenir la permission avant d'entrer sur une propriété privée ;
- Respecter les droits d'autrui, ses activités ou son travail dans la nature en privilégiant la collaboration et le dialogue ;
- Laisser les entrées de parcelles et les passages dégagés donc ne pas y garer de véhicule, pour permettre aux personnes d'y travailler et de ne pas entraver le passage de secours en cas de besoin ;
- Ne pas sortir des sentiers, afin de ne pas endommager des habitats utilisés par les oiseaux ;
- Refermer les barrières et ne pas altérer les clôtures ;
- Ne pas déranger les animaux de ferme ni piétiner les cultures ;
- Ne jamais visiter un site de nidification connu d'une espèce rare si la présence sur le lieu peut révéler le site à d'autres personnes et faire échouer la nidification par l'afflux d'observateurs ;
- Se comporter en voyage et à l'étranger de la même manière que dans le pays d'origine ;



- Tenir ses carnets de relevés à disposition des centrales naturalistes de la région : la protection des espèces et des sites passe par la transmission raisonnée de l'information, au besoin sous clause de confidentialité ;
- Ne pas amener chiens ou chats aux endroits fréquentés par les oiseaux ;
- Ne pas laisser de déchets, même biodégradables, ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin ;
- Communiquer les observations aux personnes qui ont permis d'accéder à leur propriété ;
- Réduire les bruits incommodes, comme ceux des portières des véhicules qui créent un sentiment d'insécurité chez les oiseaux ;
- Parler à voix basse et restreindre les conversations au minimum ;
- Traiter les autres avec courtoisie, même s'ils ne partagent pas la même passion ;
- Avoir un comportement respectueux des autres usagers de la nature. Essayer de ne pas perturber leurs activités. Si celles-ci dérangent les oiseaux, ne réagir qu'avec circonspection et tact afin d'expliquer qu'un changement d'attitude permettrait d'améliorer la situation des espèces concernées. Beaucoup d'usagers de la nature n'ont aucune idée du mal qu'ils peuvent faire involontairement.

### Les photographes

Les photographies ne doivent pas impliquer de dérangements pour les espèces. Les photographes ne doivent utiliser aucune technique pour attirer leurs sujets (repasser, appeler, nourrissage, etc.), quelle que soit la saison. Les photos d'oiseaux au nid ne sont pas tolérées, que ce soit des adultes en train de couver, de nourrir des jeunes, ou des jeunes seuls. Même si toutes les précautions ont été prises pour réaliser le cliché, cela peut inciter des personnes non expérimentées à en faire de même et provoquer l'abandon du nid par les adultes. Un photographe doit donc toujours se poser la même question avant de faire des images : est-ce que mes photos vont nuire de quelque façon que ce soit à la faune, à la flore, à l'image des photographes animaliers, à ma propre image ? Est-ce que n'importe quelle personne pourrait prendre cette photo sans causer de dommage ?



La photographie animalière est en vogue en ce moment et bien nombreux sont ceux qui s'y essaient, avec du matériel pas toujours adapté.

### LES BONNES PRATIQUES (sensiblement identiques à celles des observateurs d'animaux)

- Limiter les photos d'animaux tenus en main à un usage scientifique car il ne faut pas laisser croire qu'un animal sauvage peut se manipuler comme un animal domestique ;
- Ne pas tenter de faire des photos si cela risque de laisser des traces qui permettraient à d'autres d'observer le nid avec facilité, et conduire à leur abandon ;
- Ne pas utiliser de flashes qui risquent d'aveugler les animaux et de les apeurer ;
- Ne pas faire de photos qui pourraient laisser penser qu'il a été nécessaire d'enfreindre des règles pour y parvenir.

## Les pratiques cyclistes

La pratique du vélo, sous toutes ses formes, se développe d'année en année. La création de pistes cyclables isolées des routes (dites en site propre) permet de faire des promenades en toute sécurité et d'exercer un sport particulièrement bon pour la santé. Le vélo tout-terrain dispose également de ses adeptes qui cherchent les meilleurs circuits leur fournissant des sensations.

Les dommages au sol et à la végétation sont généralement liés au freinage qui peut provoquer de fortes indentations dans les pistes. Le vélo peut également créer des dommages sur les pistes humides et les surfaces meubles. Il se produit ainsi des élargissements centrifuges dans les virages serrés lorsque les pratiquants les abordent avec une vitesse trop importante.

Le comportement des pratiquants joue également un rôle lorsqu'ils laissent des débris, créent des raccourcis, de nouveaux sentiers, des élargissements des sentiers existants, des dérangements de la faune. C'est ce qui se produit notamment lorsque les pratiquants surgissent à l'improviste et à vitesse élevée sur le territoire d'un animal ou d'un groupe d'animaux, d'autant que, les pratiquants étant silencieux, ils peuvent s'approcher très près des animaux avant d'être repérés par ces derniers.

Enfin pour une pratique la moins risquée possible, il est nécessaire, sur les pistes bordées d'arbres, de couper les branches les plus basses, ce qui se conçoit pour des raisons de sécurité, mais ne doit pas être fait sans précaution (période de coupe, vérification de l'absence de nids).



Le vélo tout-terrain a de nombreux adeptes, mais il impose un respect des cheminements prévus à cet effet... et une tenue adéquate.



La pratique du VTT peut être autorisée dans les réserves naturelles, mais dans le respect du site et des contraintes qui lui sont liées.

## LES BONNES PRATIQUES

- Respecter la nature, les propriétés privées, le code de la route, le code forestier, les arrêtés municipaux et tous les panneaux d'interdictions ;
- Rouler sur les sentiers, les chemins et les routes ouverts à la circulation publique ;
- Éviter les sols mous ou gorgés d'eau afin de ne pas accélérer l'érosion ;
- Ne pas créer de raccourci dans les boucles des sentiers ;
- Ne pas pénétrer en sous-bois et dans les parcelles en cours de repeuplement et/ou en cours de régénération ;
- Rester courtois(e) avec les autres usagers ;
- Maîtriser sa vitesse en toute circonstance ;
- Dépasser avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.

## L'escalade

L'escalade, dans les régions présentant un certain relief, attire de nombreuses personnes, en raison de l'engouement pour l'effort physique, la prise de risques maîtrisée, les paysages généralement à couper le souffle qui s'offrent aux grimpeurs dès qu'ils approchent des sommets.

Trois types de problèmes peuvent être distingués :

- sur les voies d'accès où les pratiquants peuvent être assimilés à des randonneurs pédestres tant qu'ils sont sur les cheminements ;
- au pied des formations rocheuses à escalader, où le piétinement peut conduire à un tassement du sol et à la disparition de la végétation ;
- sur les formations rocheuses en elles-mêmes, où les pitons, les messages inscrits peuvent laisser des traces visibles, tandis que l'utilisation de la magnésie peut provoquer des réactions chimiques avec la roche. L'escalade en elle-même peut nécessiter l'arrachage de la végétation, y compris de plantes rares, mais également la destruction de microcavités servant de refuge à des invertébrés (mollusques, araignées, papillons) ou à des vertébrés (reptiles, chauves-souris).



L'effort est intense pour monter.  
Au sommet, le repos est bien mérité.

## LES BONNES PRATIQUES

- Bien préparer son parcours et disposer du matériel adapté ;
- Être accompagné d'une personne expérimentée si nécessaire ;
- Prévenir des personnes de l'itinéraire et du moment approximatif du retour ;
- Vérifier les éventuelles contraintes et prescriptions pour le site ;
- Emprunter les sentiers pour se rendre au bas des rochers ;
- Éviter de piétiner le bas de la paroi et la végétation lors de l'escalade ;
- Ne pas ouvrir de nouvelle voie de passage ;
- N'utiliser que les zones autorisées et considérées comme sécurisées ;
- Utiliser des toilettes existantes avant l'escalade et ne pas laisser d'excréments sur le parcours ;
- Remporter avec soi tous les détritiques ; il ne revient pas aux autres de le faire ;
- Ne cueillir aucune plante, ne déloger aucun animal dans les anfractuosités ;

- Effectuer les rappels aux endroits prévus et autorisés à cet effet, et de préférence sans enrouler la corde directement autour d'un arbre afin de ne pas endommager l'écorce, mais en utilisant des élingues ;
- Éviter les parois où se trouvent des nids d'oiseaux ou tout au moins pendant la période de reproduction ;
- Utiliser la magnésie avec parcimonie afin de ne pas laisser de traces inesthétiques sur les rochers. Les sulfates présents dans la magnésie empêchent tout développement de la végétation, y compris les mousses et les lichens et conduisent à la mortalité de la faune (invertébrés, reptiles...) ;
- Ne pas graver son nom, en souvenir du passage ;
- Avoir toujours un comportement respectueux de l'environnement et des autres grimpeurs.

### **Le ski hors-pistes**

Le ski hors-pistes a un impact sur la régénération sylvestre au voisinage de la limite supérieure de la forêt. Ceci se traduit par un accroissement des risques de mycoses sur les plantules endommagées. Le ski hors-piste induit un risque accru de déplacement de la neige avec une mise au jour des plantes qui sont normalement protégées par le manteau neigeux.

Les infrastructures touristiques ont pour effet de resserrer l'habitat du Coq de bruyère et de faire fuir le Grand Tétras. Les stations détruisent les lieux les plus propices à la reproduction. Les câbles des téléskis peuvent constituer des obstacles que percutent les oiseaux.



En montagne de nombreuses pistes sont aménagées et permettent une pratique sans impact majeur.

### **LES BONNES PRATIQUES**

- Canaliser les déplacements, notamment en ce qui concerne les pratiques « libres » (raquettes à neige et skis de randonnées alpin et nordique) ;
- Respecter zones d'hivernage de la faune et des oiseaux ;
- Éviter le hors-piste sur les secteurs sensibles.

## Les sports motorisés

Les sports motorisés font l'objet d'une réglementation et ne doivent pas être pratiqués en hors-piste. Le passage sur des chemins provoque un élargissement, la création de cheminements parallèles, l'érosion, des ravines et des poussières. Le bruit des moteurs peut constituer une perte de quiétude pour de larges zones, de jour comme de nuit. L'impact sur le sol et la végétation peut être important du fait du poids des véhicules. L'ouverture de chemins à la circulation s'accompagne d'ornières et de ravines. La vitesse des véhicules induit un évitement moins efficace pour les animaux.

La pratique du tout-terrain, bien que très réglementée, voire interdite, continue à poser des problèmes, incluant le compactage et l'érosion des sols, la mortalité ou la morbidité des animaux percutés, tandis que les impacts indirects incluent le bruit pouvant conduire à l'abandon d'un territoire, à une augmentation de la dépense d'énergie lors des fuites des animaux, voire à une augmentation de leur mortalité. Des nids d'espèces rares (rapaces) peuvent être abandonnés et les pistes tracées peuvent entraver les mouvements des petits mammifères, des batraciens et des invertébrés.

Rouler en moto, en voiture, en quad sur une plage est non seulement interdit par la loi dans différents pays, et peut entraîner des dommages irréremédiables dans la bande riveraine côtière.

Les loisirs motorisés entraînent pollution, désagréments sonores et dégradation des chemins ce qui n'est pas plaisant pour les autres utilisateurs des sentiers. Puisqu'ils sont pratiqués par certains adeptes, il est nécessaire de rappeler les règles qui permettront d'atténuer, autant que faire se peut, les conséquences négatives de leur pratique. Les loisirs motorisés doivent donc se pratiquer dans les lieux autorisés et selon un cahier des charges défini.



La moto tout terrain est très encadrée, comme ici à l'enduro du Touquet (62, France).



Le Quad fournit des sensations fortes... mais n'est pas autorisé partout.

## LES BONNES PRATIQUES

- Vérifier que la pratique sur les chemins concernés n'est pas interdite par un arrêté municipal ou par un autre texte réglementaire ;
- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie, ainsi que des éléments du code rural qui peuvent s'appliquer ;
- Respecter les arrêtés réglementaires et autres dispositifs de signalisation ou de restriction de circulation ;
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage qu'il soit permanent ou occasionnel. La pratique du hors-piste n'est pas libre. Ceci est d'autant plus important dans des espaces naturels ou agricoles qui remplissent des services importants pour la société ;
- Ne pas faire de demi-tour sur des chemins étroits car cela entraîne inévitablement de rouler sur les bords et de les dégrader, et les traces de roue peuvent rester visibles très longtemps ;
- Respecter scrupuleusement la propriété privée, dont l'accès est soumis à l'accord préalable de son propriétaire ;

- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, adapter sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain ;
- Respecter les équipements existants : clôtures, pontons, balisage... ;
- Prendre connaissance des zones à éviter, en raison de leur fragilité, de leur statut, voire de leur dangerosité ;
- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager ;
- Veiller au bon entretien de son véhicule, ce qui permet de limiter surconsommation, pollution et bruit.
- Ne pas aborder de pentes trop raides, ce qui pourrait, outre augmenter le risque de retournement, conduire à une augmentation de l'érosion ;
- Ne pas rouler hors-piste, notamment sur des sols et des végétations qui peuvent conserver la trace du passage pendant des années, voire des dizaines d'années (cas des pelouses de lichens) ;
- Ne pas rouler dans les zones asséchées ou peu humides des cours d'eau, même si le substrat est portant, afin de ne pas perturber le fonctionnement des écosystèmes aquatiques (rechercher les passerelles et les passages aménagés) ;
- Respecter et partager les itinéraires déjà balisés pour d'autres usages (pédestre, équestre, VTT) ;
- Ne pas rouler sur des sols mous, gorgés d'eau, en raison des risques d'érosion et de dégradation ;
- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut et laisser la priorité à tous les autres usagers ;
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, garder en tête que le bruit dérange ;
- Ralentir lors du croisement ou du doublement d'autres usagers pour éviter les projections de boue ou d'eau ou les nuages de poussière ;
- À la rencontre d'un autre usager : le cavalier et le vététiste ralentissent. Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité ;
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval ;
- Laisser la priorité aux véhicules professionnels (engins agricoles, forestiers...) ;
- S'abstenir en toutes circonstances d'effrayer ou harceler les animaux, qu'il s'agisse d'animaux isolés, d'un troupeau ou de gibier. Réduire son allure et marquer éventuellement l'arrêt aussi longtemps qu'il le faudra pour garantir la quiétude ;
- Ne pas abîmer la faune et la flore en pratiquant uniquement sur des chemins autorisés.
- Participer à des opérations d'ouverture, de restauration et d'entretien des chemins ;
- Lorsque cela est possible, ramasser les déchets trouvés sur le passage, même s'ils ont été laissés par d'autres.

## Les pratiques nautiques

### *Activités d'eau vive*

Plusieurs impacts potentiels peuvent être relevés :

- impact sur le milieu terrestre naturel au niveau des zones d'embarquement et de débarquement en bord de rive avec des dégradations dues au piétinement induisant une disparition de la végétation ;
- enlèvement des embâcles entraînant une perte d'abris donc de diversité biologique et l'élagage des arbres en bord de rive induisant une perte des zones d'ombre qui sont autant de refuge pour les poissons ;
- piétinement du fond des zones peu profondes par le canyoning. Les zones piétinées sont les fonds marneux, limoneux ou argileux pouvant provoquer une augmentation de la turbidité, de même que les fonds constitués de graviers, galets, pierres instables, créant des dommages aux animaux vivant dans les interstices (poissons, écrevisses, alevins, larves d'insectes) et aux pontes ;
- raclage du substrat et atteinte des invertébrés benthiques et de la faune piscicole entraînant :  
une perte de quiétude de zones qui pourraient être utilisées en frayères ou en nurseries ;  
un impact au niveau de la période de reproduction ;  
un dérangement des espèces sur les zones d'arrêt des embarcations ;  
un dérangement par une occupation de l'espace de diverses espèces animales comme les oiseaux ou les mammifères comme la Loutre.

### *Voile*

Elle inclut toute activité nautique pratiquée à partir d'une embarcation de taille variable utilisée pour le sport ou le loisir.

La voile habitable correspond à des embarcations de longueur inférieure à 24 mètres qui peuvent être utilisées pour les activités sportives ou pour la plaisance et qui permettent de séjourner sur le bateau. La voile légère regroupe les embarcations de petite taille ne permettant que la pratique sans pouvoir séjourner, à moins de rechercher l'absence de confort. Les embarcations peuvent être monocoques ou multicoques.

La planche à voile est composée d'une planche et d'une voile libre, c'est-à-dire d'un mât monté sur une rotule et qui peut se déplacer facilement en fonction des manipulations du pratiquant.



La pratique de la voile sur les plans d'eau (ici au lac de Créteil), permet d'apprendre les bons comportements.).



Concours de circonstances ou décollage des Cygnes en raison du passage d'un voilier ? la cohabitation sur les plans d'eau n'est pas toujours aisée.

### *Bateaux à moteur*

Les bateaux à moteur doivent respecter la réglementation en matière de vitesse non seulement pour des raisons de sécurité (zone de baignade, passage d'autres engins nautiques), mais également, le long de certains rivages, afin d'éviter que le clapot produit par leur vitesse ne conduise à une érosion des berges et que leur passage et le bruit du moteur soient une source de dérangement pour la faune.



Les bateaux à moteurs, aussi perfectionnés soient-ils, doivent veiller à ne rien jeter à la mer.



Ce bateau est échoué volontairement... mais est-il sur un banc de sable où il ne risque pas de poser de problème ?

### **Les problèmes liés à un ancrage inadapté**

Plusieurs impacts potentiels peuvent être relevés, en particulier dans les zones coralliennes :

- dégradation des habitats qui conduit à une réduction des effectifs et de la diversité de poissons ;
- destruction des herbiers ;
- les ancres et les chaînes peuvent casser le corail et abîmer les autres organismes récifaux ;
- risques de non-installation de nouveaux récifs coralliens ;
- atteinte à la clarté de l'eau, ce qui peut avoir des conséquences sur l'installation et le développement du corail.

### **LES BONNES PRATIQUES**

- Rester à distance des mammifères marins ou des oiseaux pour l'observation ou la photographie afin d'éviter les dérangements ;
- Éviter de trop s'approcher des sites de nidification des oiseaux aquatiques ;
- Ajuster la vitesse pour ne pas heurter de mammifères marins ;
- Identifier les zones peu profondes dans lesquelles le corail risque de se développer ;
- Ne pas nourrir les requins, les poissons coralliens, voire les autres espèces ;
- Veiller à l'entretien du moteur et du réservoir afin d'éviter les risques de pollution de l'eau ;
- Ne jamais rejeter dans l'eau de sacs en plastique, de l'huile ou du mazout, de produits chimiques (détergents, lessives, eau de javel, solvants), de pelures de fruits ou de légumes, ni de déchets solides ménagers ;
- Ne jamais rejeter d'eaux usées (toilettes, éviers) ni de restes de nourriture dans les rivières, les lacs, les ports et les baies et à moins de 3 milles nautiques des côtes ;
- Bien entretenir son moteur pour éviter fuites d'huile et de carburant pendant son fonctionnement ;
- Utiliser les toilettes au sol avant les excursions ;
- Ne pas jeter les mégots de cigarettes à la mer ;
- Ne pas utiliser de peintures anti-salissures à base de tributylétain, et préférer le nettoyage des coques à sec plutôt que l'emploi de produits pouvant polluer l'environnement marin ;
- Pour les pêcheurs, les entrailles des poissons doivent être mis en sac et évacués à terre, ou jetés en pleine mer, mais en aucun cas sur la plage ;
- Utiliser un orin pour éviter de racler les fonds marins (système de cordage reliant l'ancre à une



bouée permettant de relever l'ancre à l'aplomb du bateau) ;

- Mettre l'ancre dans une zone répertoriée et connue pour être peu sensible ;
- Bien nettoyer son ancre après chaque mouillage pour éviter la propagation d'espèces exotiques ;
- Ne soutenir que des pratiques de pêche durables.

À proximité des phoques (conseils fournis par Picardie Nature, en charge de contribuer à la quiétude des phoques dans l'estuaire de la Somme)

- Respecter le repos et la distance de fuite des animaux ;
- Les bateaux à moteurs sont repérés de loin par les phoques. Avant de les approcher, faire un aller-retour à vitesse moyenne devant le groupe à une distance de 350 mètres afin qu'ils ne soient pas surpris ;
- Arriver sur le lieu d'observation en silence. Les phoques ayant une excellente ouïe, ils repèrent mais ne seront pas effrayés.
- Approcher à une distance au minimum de 300 mètres du groupe de phoques ;
- Ne pas jeter pas l'ancre devant. Les phoques déjà installés sur les bancs de sable n'apprécient guère de visite ;
- Arrêter le moteur ;
- Ne pas aller vers les phoques et ne pas essayer pas de les toucher. D'un naturel craintif, ils prendraient cette initiative pour une agression et disparaîtraient sous l'eau.



Les phoques ne doivent être observés qu'au repos.

### **Le canoë-kayak**

Sous l'appellation canoë-kayak sont regroupées de nombreuses disciplines se pratiquant dans les trois milieux, eau calme, eau vive et mer.

La plupart d'entre elles sont issues de pratiques ancestrales traditionnelles (pirogue, kayak de mer, dragon boat, etc.). D'autres ont vu le jour plus récemment avec le développement des pratiques de glisse (wave ski, raft, free style...). La propulsion se fait toujours par une pagaie double permettant de conserver la stabilité de l'embarcation.

Le type d'embarcation et son tirant d'eau, le déroulement de l'activité, les zones d'embarquement / débarquement, le comportement des pratiquants, la période de pratique sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'analyse des interactions entre l'activité et l'environnement naturel.

Les impacts sur le milieu physique aquatique d'eau douce peuvent être de plusieurs ordres :

- une altération de la qualité physico-chimique de l'eau, notamment par une augmentation de la turbidité là où les fonds sont marneux, limoneux ou argileux et donc facilement remis en suspension ;
- une altération des conditions d'écoulement (vitesse et hauteurs d'eau) et du débit ;
- une modification du profil du cours d'eau et du substrat du fond (granulométrie, colmatage...)

- un raclage du fond et un piétinement dans les zones de faible hauteur d'eau ;
- un impact sur les berges au niveau des zones d'embarquement et de débarquement, remise en suspension d'éléments et apports d'éléments terrestres, tassement par piétinement avec possible influence sur la faune et la flore ;
- un enlèvement des embâcles pouvant être assimilés à des pertes d'abris, d'ombrage, de zones de refuge ;
- des modifications nettes de la végétation sur les sites de débarquement-embarquement ;
- un impact sur les poissons qui s'exprime ensuite par des troubles de la quiétude et un réflexe de fuite, un changement de territoire, une modification du comportement alimentaire (alimentation nocturne).



Le gilet de sauvetage est une garantie de sécurité à ne pas oublier.



Des sorties en pirogue permettent de profiter de la nature.

## LES BONNES PRATIQUES

- Éviter les escales sur des berges relevant de la propriété privée ;
- Utiliser des zones d'embarquement existantes ou à définir ;
- Limiter les arrêts par faible hauteur d'eau.
- Ne pas polluer les eaux de surface, source de vie ;
- Éviter les zones de gravière à faible lame d'eau ;
- Ne pas marcher dans le cours d'eau quand cela est possible (il est possible de nager avec 40 centimètres d'eau) ;
- Suivre un sentier unique sur les berges pour diminuer l'impact sur la flore ;
- Ne pas approcher des stationnements d'oiseaux ou des reposoirs de phoques à moins de 300 mètres ;
- Rempporter ses déchets.

À proximité des phoques (conseils fournis par Picardie Nature, en charge de contribuer à la quiétude des phoques dans l'estuaire de la Somme)

- Redoubler de vigilance pendant l'approche ;
- Respecter le repos et la distance de fuite des animaux ;
- Arriver sur le lieu d'observation en silence ;
- Rester à une distance au minimum de 300 mètres du groupe de phoques ;
- En cas de rencontre d'un phoque à marée haute, ne pas s'approcher. D'un naturel craintif, il prendrait cette initiative pour une agression et disparaîtrait sous l'eau ;
- Rester calme et silencieux, afin de ne pas l'effrayer ;
- Ne pas essayer de le toucher.

## Le canyoning et l'aquarandonnée

Le canyoning *sensu stricto* consiste à cheminer, dans le sens de la descente, dans des gorges très étroites en utilisant des techniques d'escalades et de spéléologie. Cette pratique requiert une bonne condition physique et un minimum de connaissances dans les techniques.

Elle regroupe les activités de canyonisme et de randonnée aquatique qui se rapprochent par le mode de progression pédestre réalisée dans le lit du cours d'eau. Alors que la progression dans le lit n'est qu'un moyen de passer d'une zone à une autre pour le canyonisme, elle constitue le fondement de l'activité de randonnée aquatique.

Les interactions activités / environnement se situent principalement au niveau du piétinement exercé sur le cours d'eau lors de la progression et la surface que cette action représente.

Le piétinement ou la marche peuvent être considérés comme l'action la plus dommageable pour le cours d'eau et cela, quel que soit le compartiment considéré. De plus, la surface de contact est beaucoup plus importante que pour les raclages ou les chocs d'une embarcation ou d'un corps en flottaison.

L'aquarandonnée consiste en une marche dans les cours d'eau en y associant accessoirement des petits sauts dans des vasques et des glissades dans des toboggans naturels.

Contrairement au canyoning, il n'est pas nécessaire aux les pratiquants de posséder de capacités physiques singulières, ni de connaissances en techniques d'escalade.



Pratique dans le canyon du Riolan  
(Canyoning Sud Est, extrait de Facebook).

Les dégâts concernent :

- piétinement des frayères : destruction des œufs de poissons ;
- piétinement des gravières : zone des macro-invertébrés ;
- piétinement et arrachages des mousses et algues ;
- piétinement des plantes de bordures ;
- augmentation de la turbidité de l'eau entraînant une photosynthèse moins efficace.

## LES BONNES PRATIQUES

- Suivre scrupuleusement les prescriptions des personnes habituées au site : gestionnaire, encadrants des sorties ;
- Ne pas piétiner les zones apparaissant sensibles.

## Les glisses aérotractées

Elles regroupent différentes catégories caractérisées par la présence d'une voile haute (kitesurf, kite-buggy, kite-mountainboard, snowkite) et sont considérées comme permettant une découverte originale de la nature, en jouant avec le vent et les éléments physiques des paysages.

Ces sports de voile peuvent également être pratiqués avec un réel respect de l'environnement, dès lors que leurs adeptes admettent que les ailes hautes sont considérées par les oiseaux comme de grands rapaces, ce qui explique leur crainte quand une d'entre elles se rapproche d'eux.

Les spots, ces sites utilisés une journée par plusieurs kitesurfeurs qui se donnent rendez vous pour pratiquer ensemble, sont définis en fonction de :

- l'exposition au vent (force, direction) et les conditions météorologiques ;
- la présence d'une zone de baignade ;
- l'amplitude et l'heure de la marée ;
- l'étendue de la zone d'évolution.



Pratique du kitesurf dans l'estuaire de la Somme.



Ce kitesurfeur s'est approché trop près d'un groupe de phoques.

### LES BONNES PRATIQUES (exemple du kitesurf)

- Limiter les déplacements lors de la phase de préparation ;
- Sensibiliser les pratiquants aux caractéristiques, à la fragilité et à la nécessité de sauvegarder le spot utilisé ;
- Assurer le nettoyage du site et la remise en état des milieux à l'issue de la sortie ;
- Inciter les pratiquants à découvrir l'activité kite par un encadrement qui permettra ensuite d'évoluer en toute sécurité ;
- Avoir une concertation préalable approfondie avec les gestionnaires des espaces protégés. Le dialogue est toujours possible et les échanges ne peuvent que permettre aux uns et aux autres de trouver des solutions de compromis (sur les lieux et les périodes de pratique) ;
- Être attentifs, lors de la mise à l'eau, afin de ne pas piétiner la flore ou de ne pas pratiquer sur un site connu pour la reproduction d'oiseaux (période printanière) ;
- Ne pas approcher des reposoirs d'oiseaux de marée haute ou des reposoirs de mammifères marins ;
- Rapporter les détritiques rejetés par la mer ou laissés par des personnes indécates.

## Le char à voile



Cette activité sportive ancienne est largement répandue sur les littoraux sableux, notamment le long des côtes de la Manche. Elle permet de jouer avec le vent, de ressentir des sensations de vitesse avec pratiquement aucun risque d'accident. Elle ne peut être pratiquée que sur un sable dur et uniforme avec peu de flaques d'eau, de rigoles, d'obstacles physiques... et d'autres activités. Les pratiquants sont libres ou affiliés à un club local, garant de la diffusion et de l'application des consignes de sécurité et de respect des autres et des éléments naturels, ce qui peut ne pas être le cas avec des pratiquants libres.

Les conflits d'usage sont possibles dans la mesure où les plages sont spatialement limitées et fortement fréquentées en certaines périodes.

Les grandes plages sont parfois utilisées comme reposoirs par les oiseaux (sable généralement dur) ou, localement, comme zone d'alimentation, au niveau des dépressions plus mouillées, voire inondées et sur les zones de sable vaseux. L'approche d'un char à voile peut modifier le comportement des oiseaux qui vont soit arrêter de se nourrir, soit prendre leur envol. De manière générale, les zones d'alimentation des oiseaux ne sont pas utilisables par les chars à voile, ce qui limite leur impact.

En dehors des réserves naturelles, il n'est pas interdit de déranger volontairement des oiseaux en repos ou en alimentation, mais éviter de le faire est considéré comme un effort pour assurer la quiétude des lieux et garantir le plaisir des observateurs d'oiseaux.

## LES BONNES PRATIQUES

- Suivre les prescriptions énoncées par les clubs ;
- Vérifier qu'il est autorisé de rouler sur la plage projetée ;
- Apprendre à localiser les panneaux et le balisage qui peuvent correspondre à un zonage de pratique ou au contraire de zones non utilisables en raison de contraintes particulières ;
- Ne pas rouler en haut de l'estran, le sable y est mou et dans les zones non piétinées par les piétons, une végétation pionnière tend à s'y installer, permettant de stabiliser le trait de côte ;
- Effectuer un premier roulage à faible vitesse pour reconnaître l'environnement (sables mous, trous, morceaux de bois, divers objets déposés par la mer, promeneurs et chiens, reposoirs d'oiseaux ou de phoques) ;
- À l'approche d'un groupe de cavaliers, éviter le croisement à proximité en tentant de s'en éloigner le plus possible.
- Ne pas s'approcher volontairement des groupes d'oiseaux, voire des reposoirs de phoques (sur les côtes de la Manche) et, comme cela est dit par les clubs, il faut « tirer une tangente » quand un groupe d'oiseaux est repéré ;
- Être curieux et apprendre à reconnaître la faune et la flore régulièrement observées au cours des moments de pratique, ce qui permettra d'adopter le meilleur comportement possible envers ces espèces ;
- Lorsque cela est possible, rapporter les déchets trouvés sur la plage, afin de conserver l'aspect sauvage de celle-ci et éviter toute forme de pollution, visuelle ou autre.

## La plongée sous-marine

La sensibilisation en ce domaine est particulièrement développée, avec de nombreuses préconisations disponibles, et reprises par les différentes structures de pratiquants, qu'elles soient d'origine associative ou commerciale.

La Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) enseigne des techniques et des comportements limitant les interférences du plongeur sur le milieu naturel. Elle contribue également à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique pour réduire « l'empreinte environnementale » du plongeur sur le milieu naturel, à terre et sous l'eau. La réglementation interdit tout prélèvement en plongée scaphandre.



Il est nécessaire d'être bien équipé afin d'éviter tout problème.

La plongée en groupe est une garantie de sécurité.



### Les impacts possibles

- impact sur la faune (prélèvement, dans les pays où cela est autorisé) ou dérangement ;
- impact lié au matériel et débris laissés sur place ;
- impact lié au brassage du sable ;
- impact lié au piétinement des phanérogames ;
- impact lié au contact des mains et des palmes sur les coraux ;
- impact lié au nourrissage des poissons.

### Les bonnes pratiques

- Ne rien remonter à la surface ;
- S'informer sur la liste des espèces menacées, protégées et les réglementations les concernant ;
- Ne pas fréquenter des sites abritant des espèces fragiles pendant leur période de reproduction ;
- Éviter tout contact avec les fonds, roches et espèces ;
- Proscrire le nourrissage des poissons ;
- Adopter un comportement non stressant pour les espèces : éclairage, toucher, distance d'approche, palmage ;
- Préférer les crèmes et laits solaires aux huiles. L'usage répété d'huiles solaires entraîne un déséquilibre du développement phytoplanctonique : une couche insoluble se forme à la surface de l'eau. Les huiles solaires sont une cause d'intoxication des coraux ;
- Installer des bouées de mouillage sur chaque site de plongée pour éviter l'ancrage destructeur de la flore et de la faune fixée ;
- Retirer et signaler tout ce qui n'appartient pas au monde sous-marin à chaque plongée.

### Lors des observations de mammifères marins

- Se déplacer à vitesse réduite et éviter les changements brusques de vitesse, de direction et de bruit ;
- Rester à distance des animaux afin de ne pas les déranger ;
- Ne jamais suivre les animaux, tenter de les encercler ou de les séparer.

## Les pratiques aériennes

Survoler les sites naturels permet d'en découvrir la beauté et d'en apprendre plus sur la géographie des lieux. Cette activité a ses adeptes et il ne faut pas en négliger l'existence et les éventuels problèmes qu'elle peut poser à la nature.

Ces pratiques sont nombreuses, de l'avion de tourisme, soumis à des règles très strictes dont la non application peut se solder par un retrait de la licence de vol, à l'ULM et au parapente.

Le parapente est pratiqué avec une voile raccordée au pratiquant par un système de cordages. L'envol nécessite généralement un point haut. En zone littorale, le problème est lié aux pratiquants qui décollent en prenant appui sur les dunes, ce qui constitue un facteur d'érosion important.

Voler avec les oiseaux, un rêve réalisé avec le parapente.



Cet ULM vole à la hauteur réglementaire, permettant au pilote de profiter du paysage et des sensations du vol, sans risquer une lourde sanction ensuite.



## LES BONNES PRATIQUES

- S'assurer que la pratique est autorisée dans la zone souhaitée ;
- En parapente, ne pas décoller en s'appuyant sur des milieux fragiles (dunes par exemple) où les risques d'érosion ou de dégradation de la flore sont importants ;
- Ne pas voler à proximité de falaises sur lesquelles nichent des oiseaux, notamment des rapaces. Ces sites redeviennent utilisables quand les jeunes oiseaux sont volants. Se renseigner auprès des ornithologues locaux ;
- Éviter les groupes d'oiseaux en déplacement et les contourner aussi loin que possible ;
- Ne pas voler à proximité des troupeaux en raison des risques de panique que cela peut engendrer ;
- Avec un avion, garder une hauteur suffisante permettant en cas d'urgence d'atterrir sur une zone sûre, ne mettant pas en danger ni les biens ni les personnes : au minimum 150 mètres au-dessus du sol ou de l'eau à une distance de plus de 150 mètres de toute personne, véhicule, navire ou obstacle naturel et à 300 mètres au-dessus des rassemblements de personnes, des obstacles les plus élevés et à 600 mètres d'un autre aéronef ; 300 mètres au-dessus des parcs et des réserves naturelles, 500 mètres au-dessus des agglomérations ;
- Ne pas diminuer la hauteur afin de s'approcher de groupes d'animaux au sol ou d'un point particulier à regarder.

Les drones sont de plus en plus employés à des fins de loisirs. Leur usage est encadré par des règles de sécurité. Il faut noter que les drones en forme d'aile d'oiseau ou d'oiseau ont tendance à être plus dérangeants pour les oiseaux que les drones à multi-hélices.

### **Règles d'usage d'un drone de loisirs :** **10 principes pour voler en conformité avec la loi**

« Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité »

1. Je ne survole pas les personnes et les animaux (vaches)
2. Je fais toujours voler mon drone à une hauteur inférieure à 150 mètres
3. Je ne perds jamais mon drone de vue
4. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération
5. Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes
6. Je ne survole pas de sites sensibles
7. Je n'utilise pas mon drone la nuit
8. Je respecte la vie privée des autres
9. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale
10. En cas de doute, je me renseigne



## CODE DE BONNE CONDUITE DE L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

L'organisation de manifestations sportives et récréatives doit s'accompagner d'une réflexion sur la meilleure façon de gérer la fréquentation d'un site par les pratiquants sportifs et par le public. Cette réflexion doit également intégrer les activités professionnelles locales qui peuvent être impactées, même brièvement par la manifestation prévue. Cela doit aboutir au développement d'une démarche respectueuse du milieu et des activités, toute en préservant l'esprit même de la manifestation envisagée.

### *Sources potentielles de nuisances*

- utilisation excessive d'eau par rapport à la quantité disponible (ce qui épuise les ressources) ;
- énergie produite à partir de ressources non renouvelables (charbon, carburant, etc.) ;
- transport utilisant des combustibles fossiles ;
- quantité excessive de déchets (toxiques et ménagers) mettant les services locaux de gestion des déchets dans l'impossibilité de les collecter, de les transporter ou de les traiter de façon adéquate ;
- déchets toxiques spécifiques à une installation ou à un sport particulier et dont le traitement inadéquat engendre de la pollution ;
- bruit et circulation durant la phase de construction d'installations sportives ;
- bruit et circulation provoqués par l'organisation de manifestations sportives de grande taille ;
- bruit et pollution dus à des festivités publiques après la clôture de la manifestation sportive ;
- bruit causé par l'utilisation d'installations sportives situées dans des zones habitées (tennis, basket-ball) ;
- éclairage aux projecteurs dans certaines installations sportives (perturbant les oiseaux).

### LES BONNES PRATIQUES

- Vérifier que la date et le lieu de la manifestation sont compatibles avec les exigences de la nature (floraison d'espèces particulières, nidification d'oiseaux) ;
  - Baliser le sentier à utiliser, tant pour les concurrents que pour le public ; toute intrusion hors-piste doit être interdite ;
  - Fournir des informations détaillées à chaque participant, avec un engagement écrit, si nécessaire, de respecter les consignes fournies (en particulier quant à la nécessité de ne pas jeter papiers et autres débris sur tout le tracé) ;
  - Veiller à respecter les autres usagers du territoire, notamment les autres pratiquants d'activités sportives de pleine nature, les agriculteurs, les habitants, et les acteurs économiques locaux ;
  - En période de chasse, veiller aux éventuels problèmes de sécurité ;
  - De façon générale, remettre en état le site emprunté par la manifestation sportive au plus tard 72 heures après son déroulement ;
  - Organiser la gestion des déchets (de la logistique comme ceux des participants et du public) ; favoriser le tri et les filières locales sur les communes concernées ;
  - Utiliser un balisage utilisé discret et éphémère (rubalise, petit fléchage), qui devra être posé et enlevé dans les 48 heures précédant et suivant le déroulement de la manifestation ;
  - N'autoriser aucun marquage permanent car pouvant par la suite être confondu avec une signalisation de sentier PR ou GR ;
  - Informer et obtenir l'autorisation des propriétaires ou des gestionnaires des espaces lors de l'utilisation de voies ou terrains privés, et des collectivités pour l'utilisation des voies ou terrains publics ;
  - Veiller à réduire au maximum les pollutions sonores ;
- Afficher sur le site de l'épreuve le plan, les autorisations administratives et les prescriptions en vigueur le jour de l'épreuve ;

- Demander aux participants de respecter les règles de courtoisie et les principes de bon sens, afin de partager les espaces naturels avec les autres usagers ;
- Sur des sites privés, indiquer que le tracé n'est ouvert que pour cette manifestation (circuit temporaire).



Chaque année, 7 000 personnes participent à la traversée de l'estuaire de la Somme, dans le cadre d'une manifestation appelée « transbaie », nécessitant une organisation importante.

## CODE DE BONNE CONDUITE DE L'ORGANISATION DE SORTIES PÉDAGOGIQUES

À tous les niveaux de la scolarité, les élèves ou étudiants doivent ou devraient faire des sorties régulières afin d'apprendre la vie sauvage qui est le patrimoine qu'ils devront respecter, voire même gérer un jour. Les enseignants ont donc la charge de sensibiliser correctement les élèves. Les sorties sur le terrain ne devraient pas être une sortie de fin d'année destinée à relâcher la pression, mais des sorties à forte valeur ajoutée, permettant aux jeunes de comprendre le monde naturel qui les entoure. Avant toute chose, une sortie doit être bien préparée. Les bonnes pratiques ci-dessous contiennent également des conseils pour bien préparer et bien mener la sortie

### LES BONNES PRATIQUES

- Prendre contact avec des personnes habituées au site à visiter, afin de déterminer la meilleure date possible, qui est fonction du thème de la sortie et des contraintes de terrain ;
- Demander quelles sont les contraintes existant sur le site à visiter (nidification, espèces rares, zones sensibles au piétinement) ;
- Dresser la liste de ces contraintes et vérifier qu'elles n'obèrent pas les modalités de la sortie (thème, période, nombre de participants possible). Si tel est le cas, revoir les modalités pour un ajustement optimal aux contraintes du site ;
- Veiller à la sécurité de l'ensemble des participants (connaissance préalable des difficultés du site ou du circuit, tenues et chaussures adaptées, téléphone portable chargé, trousse de premiers secours) ;
- Sur le terrain, vérifier que l'ensemble des participants reste bien dans le groupe ;
- Rappeler les nécessités du bon comportement dans la nature (pas de bruit, pas de papiers par terre, pas de cueillette, pas de gravure sur les arbres), consignes fournies plus haut dans ce document ;
- Présenter la nature comme un espace de liberté partagé, et non comme un lieu de contraintes. Pour cela, expliquer pourquoi des mesures de conservation ont été mises en place ;
- Faire signer un acte d'engagement à chaque participant de sorties avec travail personnel, afin d'assurer un niveau de respect du site le plus élevé possible.



Les sorties scolaires sont l'occasion de sensibiliser les élèves à un comportement respectueux de la nature.



Ce dessin a été réalisé par une classe après la visite du Lac Ichkeul en Tunisie. La représentation de la nature permet aux élèves de s'approprier sa conservation.

### Acte d'engagement pour une sortie sur le terrain

La sortie prévue exige de votre part un comportement exemplaire. Il est indispensable de conserver sans trace les lieux dans leur ensemble et de veiller à ne pas nuire aux espèces animales et végétales, cela implique :

- Restez sur les chemins prévus à cet effet ;
- Vérifiez au préalable que votre chien est admis et si tel est le cas, gardez-le en laisse ;
- Ne faites aucun feu et veillez à éteindre vos cigarettes correctement ;
- Ne jetez aucun déchet que ce soit sur le site (papiers y compris mouchoirs, mégots...)
- Ne criez pas et n'utilisez pas d'engins sonores pouvant déranger la faune ;
- Ne cueillez pas de fleurs, ne cassez pas de branches, ne capturez aucun animal ;
- Notez que la circulation avec des engins motorisés est strictement interdite en dehors des voiries prévues à cet effet ;
- Signalez tout problème que vous avez rencontré.

Les agents travaillant sur le site peuvent sanctionner toute action délictuelle allant à l'encontre des recommandations définies précédemment.

Je soussigné,

prénom

Nom

reconnais avoir pris connaissance des éléments du présent acte et m'engage à le respecter.

Fait à .....

Le .....

Signature

## Principales références bibliographiques

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse – Délégation de Marseille (2008) *Méthodologie d'évaluation de l'impact des activités sportives et de loisirs sur les cours d'eau de la région PACA. Phase II: Définition et mise en œuvre d'une méthodologie pour observer et mesurer les impacts écologiques*. Cabinet Juris-éco Espaces Développement – Maison Régionale de l'Eau. 245 p.
- ATIK M., SAYAN A. S. & KARAGÜZEL O. (2009) Impact of Recreational Trampling on the Natural Vegetation in Termessos National Park, Antalya-Turkey. *Tarım Bilimleri Dergisi* 15 : 249-258.
- AUDET V., SEIGNER V. & MOLARD J. (2006) Inventaire des impacts des activités récréatives en milieu forestier protégé : le cas du parc de la forêt ancienne du mont Wright. *Téoros, revue de recherche en tourisme* 25 : 52-58.
- BESSY O. & MOUTON M. (2004) Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. *Cahier Espaces* 81 : 13-29.
- BOUCHER N. (2007) *Sports de nature en Bretagne : Vers une gestion concertée ?- Perception des partenaires et méthode pour un diagnostic de territoire* - Master professionnel « Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral ». Centre Régional d'Expertise et de Ressources SPORTS NATURE Bretagne. 95 p.
- BRIGAND L., LE BERRE S., LE CORRE N. & PEUZIAT I. (2008) *Connaître et suivre la fréquentation touristique : une clé pour mieux gérer les espaces insulaires ?* Actes du colloque international pluridisciplinaire « Le littoral : subir, dire, agir » - Lille, France, 16-18 janvier 2008. 8 p.
- BURE M. (2010) *Étude d'impact de the North Face Ultra-Trail du Mont-Blanc*. Document de synthèse : résultats et préconisations. 31 p.
- BURGER J. & GOCHFELD M. (1995) Ecotourism and birds in coastal New Jersey : Contrasting responses of birds tourists and managers. *Environmental Conservation* 22: 56-65.
- Cellule Départementale Sports de Nature de la Vendée (2008) *Charte pour l'organisation des manifestations sportives dans le milieu naturel*. 24 p.
- CLINE R., SEXTON N. & STEWART S. C. (2007) *A human-dimensions review of human-wildlife disturbance: a literature review of impacts, frameworks, and management solutions*. U.S. Geological Survey, Open-File Report 2007-1111, 88 p.
- COLE D. N. (1989) *Low impact recreational practices for wilderness and backcountry*. United States Department of Agriculture. Forest Service. Intermountain Research Station General Technical Report INT-265. 133 p.
- COLEMAN J. S., TEMPLE S. A. & CRAVEN S. R. (1997) Cats and wildlife, a conservation dilemma. *Texas parks and wildlife*. 4p.
- DOYON M. & FREJ S. (2003) Le récréotourisme et l'environnement naturel dans les aires protégées périurbaines : la région métropolitaine de Montréal. *Revue Canadienne des sciences régionales* 26 : 419-430.
- EVANS P. & PIENKOWSKI M. (1984) *Population dynamics of shorebirds*. Plenum Press New York, 265-268.
- Fédération française de cyclotourisme (2007) *Guide de création des itinéraires permanents et temporaires de randonnée VTT*. 33 p.
- FIGUERAS M. T. B., FARRÉS M. C. B. & PÉREZ G. R. (2011) The carrying capacity of cycling paths as a management instrument. The case of Ebro Delta (Spain). *Ekológia (Bratislava)* 30: 438-454.
- FLEMMING S. P., CHIASSON R. D., SMITH P. C., AUSTIN-SMITH P. J. & BANCROFT R. P. (1998) Piping plover status in Nova Scotia related to its reproductive and behavioural responses to human disturbance. *Journal of Field Ornithology* 59: 321-330.
- GOTMARK F. (1992) *The effects of investigator disturbance on nesting birds*. New York: Plenum Press, 63-104.
- HILL W. & PICKERING C. (2009) *Evaluation of impacts and methods for the assessment of walking tracks*

*in protected areas*. CRC for Sustainable Tourism Pty Ltd. 33 p.

HORYNIECKI V. (2007) *Le développement maîtrisé des sports de nature dans les parcs naturels régionaux : expériences et outils*. Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNR), 75 p.

KORSCHEN C. E. (1992) *Human disturbance of waterfowl : causes, effects and management*. Waterfowl Management Handbook. 8 p.

LE CORRE N. (2009) *Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux*. Thèse, université de Brest, 539 p

LEYNARD G. & BLAISE L. (1995) *Le développement des sports de loisirs d'eau vive en France, impacts sur le milieu aquatique et conflits d'usage*. Mission d'inspection spécialisée de l'environnement. 74 p.

LOSS S. R., WILL T. & MARRA P. P. (2013) The impact of free-ranging domestic cats on wildlife of the United States. *Nature Communications*. 4:1396 | DOI: 10.1038. 8 p.

MARION J. F. & LEUNG Y.-F. (2001) Trail Resource Impacts and An Examination of Alternative Assessment Techniques. *Journal of Park and Recreation Administration* 19 : 17-37.

MARZANO M. & DANDY N. (2012) *Recreational use of forests and disturbance of wildlife – a literature review*. Forestry Commission, Edinburgh. i–viii + 1–40 pp.

MICHAUX C. (2013) *Guide des mesures de limitation et de réparation des impacts sur l'environnement suite aux courses de The North Face®, ultra trail du Mont Blanc®*. Document multicopié, 43 p.

MOUNET J.-P. (2000) *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*. Diplôme pour l'habilitation à diriger les recherches en sciences et techniques des activités physiques et sportives. Tome 2. Laboratoire Etudes et Recherches sur l'Offre Sportive (EROS). 198 p.

MOUNET J.-P. (2004) *Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche*. Rapport final, avril 2004. Laboratoire SENS, Association Cohérence pour un développement durable. 203 p.

QUINN M. & CHERNOFF G. (2010) *Mountain Biking: A Review of the Ecological Effects*. A Literature Review for Parks Canada. National Office (Visitor Experience Branch). 43 p.

REID S. E. (2003) *An adaptive assesment of visitor impacts to protected areas*. Thesis submitted to the faculty of the Virginia Polytechnic Institute and State University in partial fulfillment of the requirements for the degree of Master of Science in Forestry. 77.

Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence, Alpes, Côte d'Azur (2007) *Les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ? Cahiers techniques* 12, 72 p.

ROE D., LEADER-WILLIAMS N., & DALAL-CLAYTON B. (1997) *Take Only Photographs, Leave Only Footprints: The Environmental Impacts of Wildlife Tourism*. Wildlife and Development Series No.10, International Institute for Environment and Development, London.

TRIPLET P. & SCHRICKE V. (1998) Les facteurs de dérangement des oiseaux d'eau : synthèse bibliographique des études abordant ce thème en France. *Bulletin mensuel de l'Office national de la chasse*, 235 : 20-27.

YASUE M. (2006) Environmental factors and spatial scale influence shorebirds responses to human disturbance. *Biological conservation* 128: 47-54.

ZAVADSKAYA A. V. (2009) Environmental Assessment of Recreation Areas: a Case Study in Wilderness of Kamchatka (Russian Far East). *Proceedings of 2009 International Symposium on Environmental Science and Technology* (Shanghai, China, June 2-5 2009): 613–620.

### Quelques liens utiles

<http://www.espaces-naturels.info/entre-faune-sauvage-domestique-et-homme-maladies-se-propa-gent>  
<https://inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes>  
<http://www.dna.fr/environnement/2013/10/15/nuisible-nourrissage>  
<http://www.aires-marines.fr/Partager/Relations-europeennes/LIFE-Peche-a-pied-de-loisir>  
<http://www.oisetourisme-pro.com/Vos-Reseaux-et-Labels/Les-filieres/Loisirs-et-sports-de-nature/Organiser-une-manifestation/Codes-de-bonnes-pratiques-des-loisirs-et-sports-nature>  
<http://www.ffrandonnee.fr/>  
<http://www.oisetourisme.com/velo>  
<http://www.ffe.com/tourisme/Publications/>  
<http://ffspeleo.fr/>  
<http://www.ffme.fr/>  
<http://www.ffmoto.org/page/je-roule-nature/2/3C6235A9-550EA50A-73DC73DC-F27681C3>  
<http://www.ffck.org/>  
<http://ffvv.org/>  
<http://www.ffp.asso.fr/>  
<http://www.ffessm.fr/>  
<https://www.lpo.fr/>  
<http://www.placedeslibraires.fr/livre/9782100726523-tu-n-utiliseras-point-le-flash-automatique-les-365-lois-de-la-photographie-365-bonnes-pratiques-vincent-burgeon-florence-at-fabien-ferrer/>  
<http://kite.ffvl.fr/node/2477>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Char-a-voile-un-sport-pour-tous.html>  
<http://www.robots-et-compagnie.com/piloter-un-drone-de-loisir-les-bonnes-pratiques/>